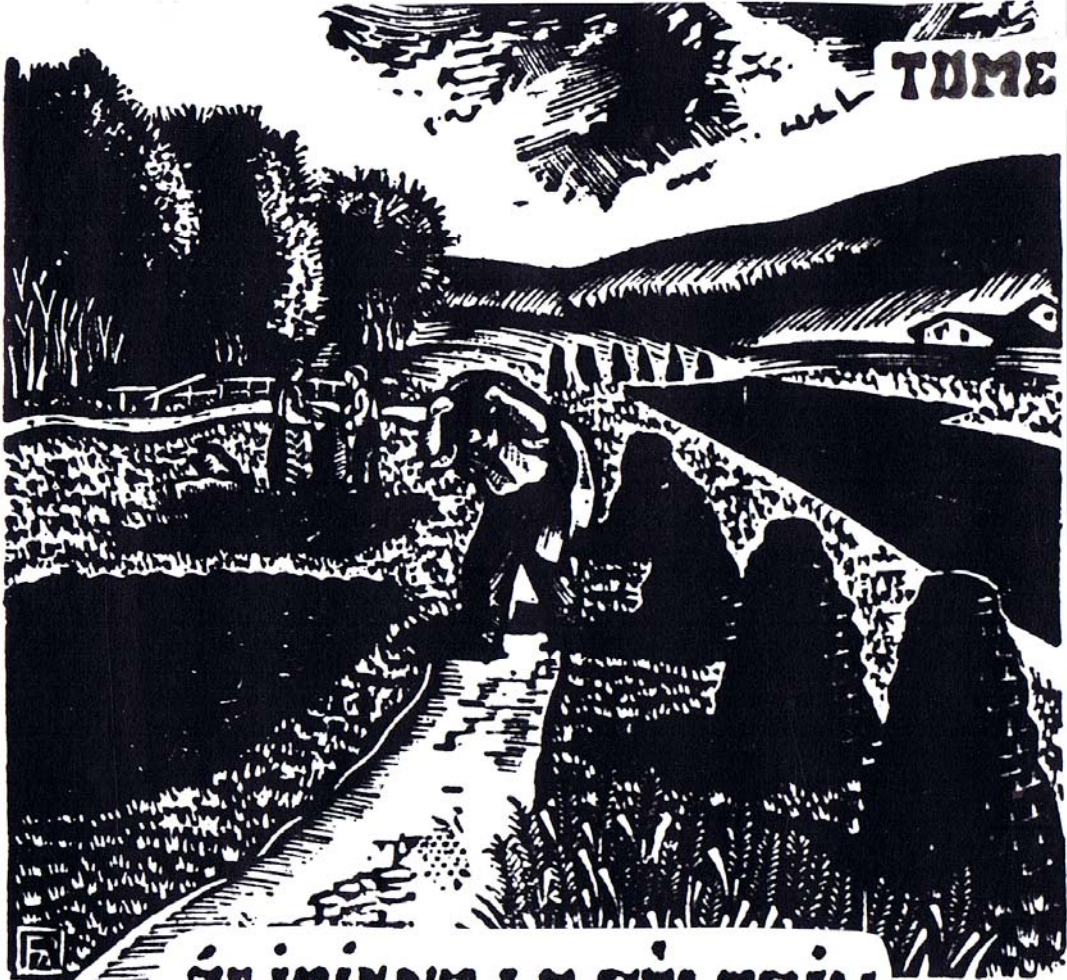


D. MARTIGNIER - AYMON DE CROUSAZ

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DU CANTON DE VAUD

TOME 2



ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "REPRINT"

NO 11

D. Martignier - Aymon de Crousaz

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU CANTON DE VAUD

1867

(Extraits relatifs à la Vallée de Joux)

Volume 2

EDITIONS LE PELERIN

1998

COLLECTION "REPRINT"

1. Hector Golay *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries, reprise en 1993 de l'édition originale de 1906, 12.-*
2. Philippe-Sirice Bridel *Précis historique sur la Vallée du Lac-de-Joux, reprise en 1993 de l'EO de 1856, 7.-*
3. S. Berdez *Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux, reprise en 1993 de l'EO de 1835, 7.-*
4. Marcel Piquet *Histoire de l'horlogerie à la Vallée de Joux, reprise en 1994 de l'EO de 1895, 12.-*
5. Paul-Auguste Golay *Notes sur le passé des Piquet-Dessous, reprise en 1994 de l'EO de 1923, 7.-*
6. Lucien Raymond *Notice sur la Vallée du Lac-de-Joux, reprise en 1994 de l'EO de 1864, 12.-*
7. Louis Audemars *Développement historique de l'industrie horlogère à la Vallée de Joux de 1712 à 1924, reprise en 1995 de l'EO de 1926, 6.-*
8. Hector Golay *La Vallée de Joux de 1860 à 1890, reprise en 1996 de l'EO de 1891, 7.-*
9. Ernest Aubert *La Vallée de Joux de 1890 à 1905, reprise en 1996 de l'EO de 1906, 7.-*
10. D. Martignier
Aymon de Crousaz *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, reprise en 1998 de la version originale de 1867, avec suppléments. Tome premier, 7.-*
11. D. Martignier
Aymon de Crousaz *Idem, tome second, 7.-*
12. Frédéric de Gingins-
la-Sarra *Annales de l'Abbaye du Lac-de-Joux, reprise en 1998 de la version originale de 1842, partie historique, tome premier, 7.-*
13. Frédéric de Gingins-
la-Sarra *Idem, tome second, 7.-*

Photo de couverture: "Le travail aux tourbières", gravure de Pierre Aubert, tirée de l'Almanach de 1948 de: "Le bon messager de la Croix-Bleue".

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

Notices historiques et topographiques sur les Villes, Bourgs, Villages, Châteaux
et anciens Monastères du pays, rédigées essentiellement sur les chartes,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET AVEC LA COLLABORATION
DE PLUSIEURS DE SES MEMBRES,

PAR

D. MARTIGNIER, ancien pasteur,
et **AYMON DE CROUSAZ**, archiviste cantonal.

Volume 2



LAUSANNE

IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP^{ie}, ÉDITEURS.

—
1867

p.603 MONASTÈRES. Au moyen âge, le Pays de Vaud renfermait un grand nombre de monastères, dont quelques-uns étaient fort riches et possédaient de grandes terres, éparses çà et là, sur la surface de notre sol. Il serait souverainement injuste de juger ces anciennes institutions avec nos idées modernes et de ne se souvenir que du relâchement des mœurs, de l'opulente oisiveté qui se faisaient remarquer chez quelques-unes, dans les temps qui précédèrent immédiatement la Réformation.

Les monastères durent leur naissance à un mouvement de ferveur religieuse qui se manifesta autour de nous, vers les V^e et VI^e siècles. Ce fut un mouvement de piété sincère et réelle qui porta saint Romain, saint Lupicin, ainsi que leurs compagnons et successeurs, à s'enfoncer dans les déserts du Jura avec la hache, pour aller dérober à un sol peu fertile et sous un climat sévère les grossiers aliments dont se contentait leur frugalité. A cette première période vient se rattacher la fondation des monastères de Romainmôtier et de Baulmes, au pied du Jura vaudois.

Au commencement du XII^e siècle, après que le moment fixé par les imaginations à la fin du monde se fut heureusement passé, les esprits, fortement touchés, cherchèrent à témoigner leur reconnaissance envers Dieu par l'érection de nombreux monastères qui furent aussitôt richement dotés par les seigneurs du pays. C'est le moment où naquirent les abbayes du *lac de Joux*, de *Montheron*, de *Haut-Crêt*, de *Bonmont* et la *chartreuse d'Oujon*.

A cette date, le temps des religieux se partageait entre le travail des mains appliqué au défrichement du sol et à la prière. Dans tous les monastères de ce temps régnait une frugalité sévère. Dans le Jura et le Jorat la nourriture des religieux se composait d'un pain grossier ou même de bouillie d'avoine, d'œufs, de lait, de fromage et de poisson lorsque la localité pouvait en fournir. Le vin était chose presque inconnue à ces premiers religieux. Il y a loin de là, on le voit, aux temps de relâchement qui suivirent.

Les religieux ont rendu de grands services à l'humanité durant les premiers temps de leur existence et ils n'ont pas peu contribué à l'avènement de la société nouvelle. La règle de St-Benoît imposait aux religieux sept heures de travail manuel et journalier. Ces moines ont défriché le Jura et une partie du Jorat, qui sans eux auraient été voués à une bien plus longue solitude. Remarquons bien que le serf féodal ne pouvait coloniser. Attaché à la glèbe, il devait cultiver le sol sur lequel il était né et ne pouvait le quitter sans la permission de son seigneur. Eût-il même été libre, qu'aurait-il pu faire, seul, isolé au sein de la forêt solitaire ? Il n'avait ni les capitaux nécessaires à la formation d'un chédal, ni les moyens d'acquérir les provisions nécessaires à sa subsistance, en attendant les produits du sol défriché par ses mains.

Les religieux seuls pouvaient suffire à cette tâche ; ils étaient hommes faits, frugaux, endurcis au travail, sans charge de famille, et soutenus, au besoin, par les frères de leur ordre ou les seigneurs voisins. Bientôt les colons venaient se grouper autour des bons moines, qui leur donnaient des terres à cultiver sous de légères redevances. Le désert s'animait, des bestiaux toujours plus nombreux paissaient dans les pâturages, et cette société, si misérable à son

début, marchait insensiblement vers des temps meilleurs.

Des granges (*grangia*) ou grandes fermes furent aussi établies en assez grand nombre dans le pays, sur les terres concédées aux religieux par divers seigneurs. Ces granges étaient, suivant le temps, des fermes modèles où l'on suivait les meilleures méthodes agricoles alors connues. Quelques-unes, dans l'origine, étaient cultivées par les religieux eux-mêmes, et plus tard par des domestiques sous la direction d'un conventuel. Ces granges ont été le noyau de plusieurs villages du pays.

Un autre bien procuré par les établissements religieux fut celui de la paix assurée aux malheureux serfs par leurs maîtres.

p. 605

Au moyen âge, les établissements religieux jouissaient d'un grand respect parmi les populations. Au milieu des querelles qui s'élevaient si fréquemment entre les seigneurs et qui étaient signalées par les meurtres et les incendies, les domaines de l'Eglise étaient ordinairement ménagés par les belligérants. Aussi, la population augmenta plus rapidement sur les terres ecclésiastiques que sur les domaines des seigneurs laïcs.

L'élément ecclésiastique était un véritable élément de paix dans la société féodale. Que de querelles assoupies ou terminées par l'entremise des abbés ou prieurs des monastères ! L'âge moyen était fort ignorant ; le clergé lui-même savait à peine lire. Les monuments de la civilisation ancienne avaient été recueillis dans les bibliothèques des couvents, qui ont ainsi sauvé de la destruction les manuscrits précieux qui restaient de l'antiquité. Plusieurs religieux étaient lettrés, dans une certaine mesure. C'est à eux que nous devons la conservation des chartes et documents, à l'aide desquels nous cherchons à reconstruire l'état ancien du pays dans cette longue période durant laquelle la véritable histoire est demeurée muette.

Pour l'histoire particulière des monastères, voyez nos articles : *Aigle, Baulmes, Bellevaux, Benay, Bettens, Bière, Bonmont, Bornu, Burier, Bursins, Catherine (St-), Chaux, Christophe (St-), Cossonay, Crausaz, Echissiez, Echono, Entremonts, Etoy, Georges (St-), Grandson, Haut-Crêt, Lance (la), Lausanne, Lutry, Montheron, Montpreveyres, Morges, Nyon, Orbe, Oujon, Payerne, Romainmôtier, Rougemont, Rueyres, Sulpice (St-), Vallorbes, Vevey, Vuachère.* *

p. 614

MONT-LA-VILLE (*Montevilla* en 1141), village communal et paroissial du cercle de l'Isle, district de Cossonay, à 2 lieues O.-N. de cette ville, sur la pente du Jura et la route de la Vallée ; on y jouit d'une vue magnifique.

Ce village dépendait primitivement de la baronnie de La Sarraz et fut donné à l'abbaye de Joux ; il faisait partie de la terre des Clées

et du bailliage d'Yverdon au siècle dernier. On y comptait 254 habitants en 1764.

En 1453, il y avait une chapelle sous le vocable de saint Michel archange, qui dépendait de la paroisse de Cuarnens. Aujourd'hui Mont-la-Ville forme une paroisse dont Lapraz est l'annexe.

En 1565, n. Nicolas d'Aubonne prêta quernet pour la mestralie de Mont-la-Ville.

ANTIQUITÉS. Au-dessus de ce lieu se trouvent un grand nombre de blocs erratiques dont quelques-uns mesurent près de 10,000 pieds cubes. L'un de ces blocs est surnommé la *Pierre aux écuelles*. Il porte, sur une surface plane, une trentaine de bassins, en forme de demi-sphères concaves, taillés dans le granit. Le plus grand a 6 pouces de diamètre sur 4 à 5 de profondeur. Les plus petits n'ont que 2 pouces de diamètre et sont quelquefois unis par des rigoles ou rainures. C'était là, probablement, un autel druidique comme on en trouve quelques-uns dans le nord de l'Allemagne, de la Suède et de l'Angleterre. En Suède, ajoute M. Troyon, on dépose encore des *ex voto* sur ces autels, afin de se rendre favorables les génies à qui ils sont consacrés. On a encore trouvé, aux environs, des médailles romaines, dont l'une de la *colonie de Nismes*, en moyen bronze, était assez bien conservée. Il y avait aussi de nombreuses monnaies d'argent et de billon des évêques de Lausanne. (Note de A. BARON.)

p. 615

La population était de 308 habitants en 1803; elle est de 445 en 1860. La superficie du territoire est de 2,175,501 perches, dont 98,900 en prés, 407,000 en champs, 791,000 en bois, 68,000 en pâturages, 801,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 350,000 fr. et les fonds de terre 504,000 fr. Dettes hypothécaires, 297,000 fr. — Altitude, 2800 p. féd.

*

p. 260

COUDRE (la), hameau de la commune de Mont-la-Ville, à 2 l. N.-O. de Cossonay, sur le revers du Jura. Au XIII^e siècle, il faisait partie de la seigneurie de l'Isle. L'abbaye du lac de Joux y avait des hommes et des revenus qui relevaient de l'avouerie des seigneurs de La Sarraz.

*

p. 660

NOIRMONT (le), sommité du Jura entre le Marchairuz et la vallée des Dappes. Cette montagne, objet de longues contestations (voir *Amburnex*), fut le sujet d'une composition, en 1315, entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et le comte de Gruyère, seigneur d'Aubonne, en vertu de laquelle les noires joux de *Neyrimont* doivent appartenir, à perpétuité, à Louis de Savoie.

*

ORBE (l'), romantique rivière, aux eaux limpides, qui sort du lac des Rousses en Franche-Comté. Après un cours de 2 lieues, elle vient former le lac de Joux dans la vallée de ce nom, et le lac Brenet joint à ce dernier. Ensermée là par des montagnes élevées, elle se perd dans des *entonnoirs* naturels, entre les bancs verticaux de la roche calcaire, pour reparaître à environ 700 pieds plus bas, au pied du mont d'Orsire, dans le vallon de Vallorbes. La source nouvelle sort du pied d'une roche élevée, sous la forme d'une chaudière en ébullition, au milieu du paysage le plus romantique, encadré de sapins. C'est l'une des plus intéressantes curiosités de la Suisse occidentale; elle est visitée par tous les amateurs du pittoresque. La rivière arrose dans son cours paisible le beau vallon de Vallorbes, où elle fait mouvoir de nombreux artifices. Elle reçoit bientôt la Jougneuz, avec laquelle elle forme le *Saut du Dard* ou *Day*, au-dessous de Ballaigues. Depuis là elle bondit, dans un lit profondément encaissé entre des rochers, jusqu'à Orbe, où elle atteint la plaine et recouvre la tranquillité qui avait marqué la première partie de son cours.

Dans la plaine, l'Orbe se réunit au Talent et perd son nom pour prendre celui de *Toile* ou *Thièle*; c'est sous ce dernier nom qu'elle arrive à Yverdon, où elle se jette dans le lac.

Bien que dans cette plaine l'Orbe ait un cours des plus lents, elle a cependant causé une grande catastrophe. Le lundi 4 juin 1703, à 3 heures de l'après-midi, une société nombreuse d'Orbe et des lieux environnants se rendait à Yverdon pour une fête, montée sur un bateau qui portait près de 80 personnes des deux sexes. La rivière, gonflée par les pluies, était débordée; une fausse manœuvre fit chavirer le bateau et près de 40 personnes furent noyées. Cela n'empêcha pas la municipalité d'Orbe d'adresser, en automne de la même année, une demande au gouvernement pour être maintenue dans ses droits de libre navigation sur la rivière, jusqu'à Yverdon. *

p.749 PETRA-FELIX, belle forêt de l'Etat de Vaud, sur la sommité du Jura, qui est traversée par la route de Cossonay à la Vallée. En 1186, elle est appelée *Pierra-Fulliz*, nom changé depuis en *Petra-Felix*, pierre heureuse. *

p.750

p.751 PIGUET, nom d'une famille très nombreuse au Chenit, dans le district de la Vallée. Elle a donné son nom à trois hameaux différents de cette populeuse commune. *

p.757

PONT (le), charmant village, chef-lieu du cercle de ce nom, au district de la Vallée, composé des communes du *Lieu* et de l'*Abbaye*, avec une population totale de 2119 habitants.

Ce village est situé à 9 $\frac{1}{2}$ lieues N.-O. de Lausanne et à 2 $\frac{1}{4}$ lieues du Sentier, chef-lieu du district. Sa position est heureuse; il est abrité contre le vent du nord par les contreforts de la Dent de Vaulion, qui le dominant. Placé à l'extrémité inférieure du grand lac, il communique avec le Lieu par une chaussée élevée au point où les eaux du grand lac viennent se jeter dans le Brenet, sous un pont très pittoresque. Il fait partie de la commune de l'Abbaye.

Autrefois ce village était appelé le *Port*, et il communiquait avec la partie occidentale de la Vallée par un chemin qui contournait le lac Brenet pour arriver aux Charbonnières et qu'on appelait le chemin de la *Torna* ou du *Vériau*. Dans la première moitié du XVII^e siècle seulement, la commune du Lieu et celle du Chenit firent élever le pont, qui rendait plus faciles les communications avec le bas de la Vallée et la plaine. Ce pont subsista jusqu'à l'année 1751, qu'il fut emporté par les hautes eaux qui survinrent à la fonte des neiges et après de grandes pluies. L'on craignit beaucoup pour le village du Pont, dont les maisons furent envahies par les eaux.

p.758

En 1755, le lac était redescendu à un niveau exceptionnellement bas; les deux lacs furent séparés l'un de l'autre et on passait à pied sec sous le pont. Les communes du Lieu et du Chenit profitèrent de cette circonstance pour rétablir le pont d'une manière solide. Les deux chaussées furent avancées de 40 pieds et on planta des pilotis avec des traverses de bois propres à recevoir des murs de construction. Cet ouvrage coûta fort cher aux deux communes, qui furent pourtant aidées d'un secours de 3000 florins par le gouvernement de Berne.

En 1777, la commune de l'Abbaye, qui venait d'acheter les moulins de Bonport, voulut se livrer à la recherche de nouveaux entonnnoirs et invita les autres communes à se joindre à elle. Celle du Lieu accepta. On avait imaginé, afin de faciliter les recherches dans le lac Brenet, de retenir les eaux du grand lac par un batardeau placé sous le pont. Ce batardeau avait fait hausser de 12 pieds le niveau du grand lac. Une fois parvenues à cette hauteur, les eaux entraînent le batardeau et se précipitèrent, avec furie, dans l'étroit canal qui réunit les deux lacs. Là elles fouillèrent le sol à une grande profondeur, mirent à nu les pilotis jusqu'à leurs bases et emportèrent une partie des travaux précédents. La commune de l'Abbaye, qui avait causé le désastre, fut tenue de le réparer après s'en être longtemps défendue.

Le Pont n'est pas un village très ancien. En 1333, il n'y avait encore qu'un terrain libre appelé le champ du Port, qui fut abergé par l'abbé Jaques Bonet à un nommé Gonrard dit Belvas, de Fribourg, qui fut le premier abergeant. Celui-ci revendit cet abergement à Aymon, sire de La Sarraz, sous réserve de la cense due à l'abbaye.

Ce n'est qu'un siècle plus tard que le Pont s'est véritablement peuplé, par la famille de Vuinel RoCHAT, originaire de Villedieu, en Franche-Comté, dont les descendants sont devenus si nombreux qu'ils ont fourni la population presque entière du Pont et des Charbonnières.

*

p.764 PRAZ-RODET, nom donné, au XVI^e siècle, au mas de montagnes, de prairies et de marais qui s'étendait du Brassus au bois du Carioz à la frontière de Franche-Comté, et remontait, des deux côtés de l'Orbe, jusqu'à Amburnex à l'E. et au mont Risoux à l'O. Ce mas fut abergé, en 1527, aux communes de Bursins et de Burtigny, par Claude d'Estavayer, abbé du lac de Joux, et Jean, comte de Gruyère, comme seigneur d'Aubonne. Ces deux communes ne payèrent qu'un prix minime pour cet immense terrain, alors *inhabitable*, comme il est dit dans l'acte. L'abergement fut fait pour le prix de 20 écus au soleil, au coin du roi de France, de principal, et de 24 sols de cens annuel.

Les communautés de Bursins et Burtigny ayant pris possession de leur abergement, se préparaient à en tirer parti par l'établissement de vacheries, lorsque la commune du Lieu, regrettant de voir cet immense terrain lui échapper, attaqua juridiquement cet abergement, fait, disait-elle, sans avoir tenu compte de ses droits de pâture et de bochéage qu'elle possédait, de toute antiquité, sur le territoire entier de la Vallée. L'abergement fut annulé et le territoire contesté adjugé à l'Etat. Mais, par mesure d'équité, les commissaires bernois partagèrent le mas de Praz-Rodet entre la commune du Lieu et celles de Bursins et Burtigny. La commune du Lieu reçut, en emphytéose, tout le mas situé à l'occident de l'Orbe et dès l'eau du Brassus, tirant contre bise. Cet abergement fut fait pour le prix de 25 florins d'entrage (principal) et de 2 florins de cens annuel.

Les communes de Bursins et de Burtigny reçurent, pour leur part, toute la partie à l'orient de l'Orbe, du ruisseau du Brassus en haut, pour 25 florins d'entrage et 2 florins de cens. Elles aliénèrent une partie de ce vaste terrain à divers abergataires. En 1564, elles procédèrent au partage de la propriété commune. Burtigny vendit sa part à la ville de Morges pour le prix de 1200 florins et 1600 florins

p.765 pour le droit de rachat; cette ville y forma deux grands alpages: la *Burtignière* et les *Plats*.

De son côté, la commune du Lieu avait vendu une grande partie de sa propriété au Praz-Rodet à des gentilshommes français : Julien d'Avy, seigneur du Perron, qui fut le père du fameux cardinal du Perron, et n. François Prevost, seigneur de Beaulieu, en Poitou. Ils s'étaient réfugiés en Suisse pour cause de religion. Après avoir fondé une verrerie et essayé de planter de la vigne dans leur nouvelle possession, ils s'en dégoûtèrent et la vendirent à la ville de Morges, en 1563.

PRÉ, nom d'un grand nombre de montagnes à alpages du haut Jura, dans la partie comprise entre la Dôle et la Dent de Vaulion. On y trouve le *Pré d'Aubonne*, *Pré de Ballens*, *Pré de Bière*, *Pré de Denens*, *Pré de Joux*, *Pré de St-Livres*, *Pré-Neuf*, les *Grands-Prés*, *Pré-Paradis*.

p. 778

QUEUES (les), hameau de la commune du *Lieu*.

p. 785

RISOUX. On donne ce nom à la grande forêt que possède le gouvernement de Vaud, à l'occident de la vallée de Joux, sur les limites du département du Doubs. Son point le plus élevé est le Grand-Crêt (4744 p. f.). Elle mesure 6511 arpents ou poses vaudoises; sa longueur est de 7 lieues sur une largeur très variable. La base du sol est le calcaire jurassique, en majeure partie de l'étage corallien, avec de larges crevasses où s'est accumulée la terre végétale. Parfois on y rencontre des trous profonds ou baumes. L'une d'elles, nommée la *grande Baume*, dans la partie nord, est un gouffre d'une profondeur inconnue. Le sol végétal a une très légère profondeur. L'*épicea*, le sapin, le hêtre, forment les essences forestières. Le climat est rude; les neiges s'y accumulent jusqu'à plus de 15 pieds et fondent tard au printemps. La saison de la végétation est fort courte et les arbres de 200 ans n'atteignent guère que les proportions acquises en 100 années dans les parties inférieures du Jura. Cette circonstance fait que le bois du Risoux a des veines d'une extrême finesse, ce qui le fait rechercher pour les ouvrages de menuiserie. Il est fort estimé dans les contrées voisines.

p. 786

L'exploitation de cette forêt fournit une occupation aux habitants de la Vallée qui ne sont pas occupés par l'industrie locale. La boissellerie de la Vallée exporte ses produits dans le vignoble; les planches sciées trouvent un débouché à Genève, Lyon et le département du Doubs.

Dans l'arrangement intervenu entre l'abbaye de St-Claude et les prémontrés du lac de Joux au sujet du *Lieu*, il fut stipulé, entre autres, que du côté du Risoux ou de Mouthe, les abergataires des religieux de l'abbaye ne pourraient étendre les défrichements au-delà

d'un jet d'arbalète, lancé en suivant le sentier qui longe la rive occidentale du lac et jusqu'aux bornes qui seraient fixées du côté de Bourgogne. Cette défense avait pour but d'empêcher les collisions qui auraient pu s'élever entre ces deux abbayes au sujet de la propriété du Risoux devenue frontière entre elles. C'est à ces réserves que la magnifique forêt du Risoux est redevable d'avoir passé, presque en entier, dans le domaine de l'Etat de Vaud, sans avoir subi les morcellements infinis des autres forêts de la Vallée.

Pendant les incursions des Suédois en Franche-Comté (1637-1639), les Bourguignons se sauvaient en Suisse, emportant leurs objets les plus précieux. La tradition porte qu'ils en déposèrent une partie dans la forêt du Risoux et qu'il y a encore, dans bien des endroits, de l'argent caché que les malheureux habitants ne purent retrouver lorsqu'ils rentrèrent chez eux après le départ des bandes ennemies.

*

p. 795 ROMAINMOTIER (*Romanum Monasterium* en 753), ville et chef-lieu de cercle, dans le district d'Orbe, à 90 minutes O. d'Orbe et à 6 lieues N.-O. de Lausanne, dans le vallon romantique du Nozon.

Suivant une tradition jadis conservée dans l'antique couvent de Romainmôtier, et reproduite par Aymonet Pollens, qui vivait au commencement du XVI^e siècle et avait eu dans les mains tous les titres de Romainmôtier, la fondation de ce monastère remonterait au commencement du V^e siècle, sous le pontificat d'Innocent I^{er}. A cette époque, *Romain* et *Lupicin*, deux frères, natifs d'Isernore, en Franche-Comté, auraient établi dans la localité de Romainmôtier une communauté religieuse qui dura environ deux siècles et fut détruite, vers l'an 610, par l'invasion des Allemands dans la Bourgogne transjurane. C'est donc à saint Romain que le monastère devrait son nom

p. 796 de Romainmôtier (*Romani monasterium*). On cite parmi les chefs de ce premier couvent Théodat et Florien. La tradition ajoute que le lieu était désert et que les moines vivaient d'aumônes et du travail de leurs mains.

Cependant cet antique monastère se releva de ses ruines. En effet, le *Cartulaire de Lausanne* nous apprend que la quatorzième année du règne de Clovis II, sous l'épiscopat de saint Prothais, Chramnelène ou Ramnelène, duc ou patrice de la Transjurane, fonda un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, non loin de la Baumette de St-Loup (voyez article *St-Loup*). Jonas, disciple et biographe de saint Colomban, nous dit que Ramnelène fonda un monastère dans le mont Jura sur le ruisseau du Nozon (*in saltu jurensi super Novissonum fluviolum*). Ramnelène était frère de saint Donat, archevêque de Besançon, mort en 652 et fondateur présumé de l'église de Château-d'Œx. Le roi Clovis II régna de l'an 633 à l'an 656; ainsi la quatorzième année du règne de ce prince tomberait sur l'an 646, que l'on doit considérer comme l'époque de la fondation du monastère opulent qui a duré jusqu'à la Réformation.

Le couvent fut probablement soumis à la règle de St-Colomban; mais l'histoire se tait complètement sur ses destinées jusqu'à l'année 753. En cette année-là, le pape Etienne II se rendant en France auprès de Pepin, roi des Francs, s'arrêta au monastère fondé par Ramnelène, y consacra l'église sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, donna au couvent le nom de *Romanum monasterium* et l'affranchit du joug de tout roi, évêque ou comte.

En 888, Rodolphe I^{er}, roi de Bourgogne transjurane, donna Romainmôtier à sa sœur Adélaïde, femme de Richard, comte d'Autun et de Bourgogne. Mais les temps étaient mauvais; notre monastère, comme tant d'autres, eut à souffrir beaucoup de déprédations et de violences de la part des seigneurs voisins, ensorte qu'il n'y restait plus de moines. Aussi pour remédier à ce fâcheux état de choses et afin de ramener le monastère à son ancienne condition, Adélaïde donna Romainmôtier, en l'année 929, à Oddon, deuxième abbé de Cluny. Le couvent de Romainmôtier avait donc vécu 283 ans sous la règle de saint Colomban.

Depuis son annexion à l'abbaye de Cluny, le couvent de Romainmôtier eut de brillantes destinées et s'enrichit de nombreuses donations sur les deux versants du Jura. La donation à Cluny et les privilèges spéciaux accordés par Etienne, furent confirmés par le roi Conrad et par les papes Jean XI, en 931, et Grégoire V, en 996. Rodolphe III dit le Fainéant, qui donna tant de biens à l'Eglise, fit don à Romainmôtier, en 1011, du village d'Apples en souvenir de sa femme Agiltrude et de vastes possessions à Orbe, Lully, Agiez,

p. 797 Bofflens, Vufflens, Ferreires, Moiry, Orny, Eclépens, Senarclens, Gland, Penthaz, Champvent, Onnens, Giez, Fontaine, Mornens, Bursins, etc.

Mais la plupart de ces propriétés n'avaient pu être données à Romainmôtier qu'en dépouillant les seigneurs laïcs et entr'autres les sires de Grandson, qui avaient encouru la disgrâce de Rodolphe III. Aussi Lambert I^{er} et Adalbert II de Grandson eurent-ils de longs démêlés avec le couvent de Romainmôtier et firent-ils de grandes déprédations dans les domaines dont leur famille avait été dépouillée au profit du monastère. Lorsque le pape Léon IX passa à Romainmôtier au mois de septembre 1050, les moines lui présentèrent une longue liste de griefs contre Adalbert de Grandson. Après avoir célébré la messe, le pape excommunia et anathématisa solennellement les dévastateurs et envahisseurs des domaines du couvent et fixa des limites que les déprédateurs ne devaient pas franchir, savoir : à l'orient, le rocher qui est à la descente du bourg d'Orbe ; au midi, le pont de Pompaples sur le ruisseau du Nozon ; à l'occident, la fontaine voisine du village de Moiry ; au nord, le pont des Clées, sur l'Orbe. Ces limites sont devenues plus tard, à peu près, celles de la terre de Romainmôtier proprement dite.

Les biens du monastère continuèrent à s'accroître par des donations pieuses, et ses privilèges à se consolider par les bulles de divers papes et empereurs. Une bulle du pape Innocent II en date du 30 avril 1139 énumère les églises suivantes appartenant à Romainmôtier : Dans l'archevêché de Besançon, l'église de Bannens et la chapelle de Ste-Colombe ; dans l'évêché de Lausanne, la chapelle de l'hôpital d'Orbe, l'église de Lully, la chapelle de Gumoëns, l'obédience de Vallorbe avec la chapelle, l'église de Mollens avec ses chapelles de Ballens et de Torclens, l'église d'Apples ; dans l'évêché de Genève, l'église de Bursins avec ses chapelles de Bursinel et Gimel, l'église de St-Oyens.

En 1178, l'empereur Frédéric I^{er} confirmant les privilèges accordés au couvent par ses prédécesseurs, le prit de nouveau sous sa protection spéciale comme faisant partie du propre domaine de sa couronne. Néanmoins, trois ans plus tard, Romainmôtier se mit volontairement sous la protection immédiate des comtes de Haute-Bourgogne, en associant l'impératrice Béatrice, qui gouvernait ce comté en souveraine, à la moitié de la juridiction et des revenus de l'église de Romainmôtier, dont elle avait fait reconstruire à ses frais le bourg supérieur. Cet acte est daté du palais de Dôle le 24 juillet 1181. Plus tard la maison de Savoie paraît avoir succédé aux droits des comtes de Bourgogne, droits qu'elle étendit et exerça sous différentes formes jusqu'à la sécularisation du monastère.

p. 798 La fortune du couvent s'accrut prodigieusement jusqu'au XIV^e siècle et sa période la plus prospère paraît avoir été sous le gouvernement des prieurs Henri de Sivrion et Jean de Seyssel. Depuis lors commence une époque de décadence matérielle et morale. Le prieuré devint une commende en faveur des cadets de la maison de Savoie, qui en percevaient les revenus ; des disettes, des maladies contagieuses qui dépeuplèrent le pays, les guerres de Bourgogne qui le ravagèrent, appauvrirent singulièrement le monastère, qui ne se releva guère que pour être supprimé à la Réformation.

Le nombre des moines ne paraît pas avoir jamais dépassé une vingtaine.

Il nous est parvenu un curieux monument du régime intérieur du couvent peu de temps avant la réforme. C'est une convention en date du 10 mai 1513 entre Michel de Savoie, prieur commendataire, et les moines. On peut lire cet acte dans le *Cartulaire de Romainmôtier*, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande. Nous en tirons les renseignements suivants, qui pourront offrir un certain intérêt de curiosité. Nous citons une ancienne traduction française de l'acte original, qui est en latin :

« Il y a dans le prioré de Romainmostier (outre la dignité de prieur) les offices et bénéfices suivants : Et premièrement il y a le *doyen*, lequel doit soutenir certaines charges ; le *chambelan* (ou chambalier), qui a la charge des vêtements ; le *grand maistre du cellier*, qui a aussi la charge de pourvoir de fromages et d'œufs et de certaines mangeailles pour le couvent ; le *sacristain*, qui a la charge de garder les choses sacrées et les livres et les vêtements de l'Eglise et pourvoir d'hosties ; le *aumonier*, qui a la charge de distribuer tous les jours l'aumône ; le *infirmier*, qui est celui qui doit gouverner et servir les malades au lieu à ce ordonné ; et le *chantre*, qui a la charge de relire les livres, regir le chœur et de commencer à entonner le chant — qui sont tous bénéfices perpétuels et attenus aux choses sus-dictes et astringents à certaines autres charges. — Davantage la coutume porte qu'il y ait un *soubprieur*, qui a charge de faire les corrections en chapitre et tenir la place du prieur en l'église, au cloître, au refectoire et ailleurs pardessus les religieux du dict Romainmostier. Et le *maistre de novices*, qui a la charge d'instruire les novices en grammaire et musique. Lesquels deux offices soubprieur et maistre des novices sont au bon plaisir du prieur. Il y a aussi des offices domestiques, assavoir le *cuisinier* et le *mar-rillier*, qui sont perpétuels, et puis le serviteur de cuisine, qu'on appelle vulgairement le *solliard*, et le *barbier* du couvent, qui sont au bon plaisir du seigneur.

» Le seigneur (prieur) est attenu de maintenir à ses dépends tous

les édifices du dict prioré, — de pourveoir en l'église de livres, vaisseaux, ustensiles, capps et autres vestemens necessaires, — de faire la dépense du vin qu'on prend au cellier pour les messes, — de faire venir l'eau devant la place du couvent au bacchau (bassin) accoustumé, — de pourveoir la cuisine du couvent de vaisseaux nécessaires, — de fournir les légumes nécessaires tant pour les advents que pour la caresme et autres jours qu'on a de coustume de manger des légumes, — de faire cultiver et semer le jardin du couvent qui est situé près la grange de Preel, — de fournir au cuisinier le sel et on a de coustume d'employer un salanyon par sepmaine, et en caresme un salanyon et demy, et pour saler la chair en été un salanyon par sepmaine, et pour saler la chair de porceau et de bœul deux costes et demy de sel, — de fournir tout le vin, tout le verjus et tout le vinaigre qu'il faut à la cuisine du couvent, mesme aussi pour faire la gelée. On a coustume de prendre pour la gelée sept ou huit pots de vin par jour et pour faire les saulses deux pots et pour cuire les poissons et apprester les viandes deux pots de vin, — de fournir au cuisinier a chascun des dicts temps qu'on ne mange point de chair, douze poules de celles que l'on doibt por la terre de Romainmostier, de pourveoir le bois pour la cuisine et pour eschauffer le poile du couvent.

» Le seigneur doibt tenir un *boutellier* qui porte les clefs du cellier et doibt par son serement deument gouverner le vin et le pain. La prebende de vin pour un religieux prestre est un miral pour le dyner et autant pour le soupper, dont les trois miraulx font deux pots mesure de Romainmostier. (Le pot de Romainmôtier valait deux pots mesure de Lausanne.) Le vin doibt estre meslé d'eau dans le brochet, excepté au temps des vendanges et aux festes solennelles. En un brochet tenant dix ou douze pots, on a de coustume de mettre un pot d'eau. Au temps des advents, de caresme, quatre temps et vigiles, quand on a de coustume de jeuner, on doigt delivrer le vin pur et bailler un pot de vin pour le disner de chasque prestre et demy pot à un novice. Quant au pain, à chasque prestre religieux on doibt deux miches à disner et deux à soupper, assavoir une de pain blanc et l'autre de pain de mesnage.

» Le barbier a de coustume de raire (raser) et de faire les couronnes (aux moines) en hyver de trois en trois sepmaines et depuis Pasques à la Toussaincts de quinze en quinze. Et a doncq on luy doibt un pot de vin et un miral avecq trois miches de pain de couvent et deux miches de pain de mesnage, pour sa prebende, au jour qu'il faict la dicte rasure.

» Si quelqu'un du cloître est malade et est conduit en la chambre des malades, iceluy doibt, outre sa prebende ordinaire, recevoir une

p. 800

miche blanche. Si quelqu'un s'est fait sagner, iceluy doit, outre sa prébende ordinaire, recevoir un miral de vin au jour qu'il aura esté sagné.

» Le soubprieur, outre sa prébende ordinaire, a de coustume de prendre un miral de vin par jour, et tout son vin sans eau.

» Si quelque religieux sort (avec congé) du prieuré après matines, on luy doigt la prébende de pain et de vin pour le disner; s'il sort après qu'on aura commencé de sonner vespres, il recevra la prébende pour le soupper, qu'il retourne ou non.

» Le seigneur est attenu de faire trois disners généraux au couvent et à ses serviteurs et aux curés, chapelains, prestres, clerics, gentilshommes, officiers et francs de toute la terre de Romainmôtier; assavoir: le premier le jour de la dédicace de l'église, qui est le 12 janvier; le second au jeudy saint et le troisième au jour de la feste saint Pierre et saint Paul, le pénultiesme de juin.

» Davantage le seigneur doit au couvent, tous les jours de l'an; un pot et demy de vin pour appres soupper. Item le seigneur doit aussy tous les jours solennels la collation l'après-dinée, assavoir: un pot et demy de vin pur comme dessus et semblablement tous les jours que la procession sort hors des portes du prioré, etc. »

Les moines de Romainmôtier, tout en se traitant bien, ne négligeaient pas de faire l'aumône. L'aumônier était tenu de donner chaque jour après le dîner, à la porte du prieuré et au son de la cloche, demi-miche de pain de ménage à chaque pauvre. La veille de la St-Martin d'hiver, on donnait un demi-pot de vin à qui voulait, ce qui employait de douze à seize setiers. Le jeudi saint on donnait à tout homme qui se présentait au cloître deux deniers, ce qui employait ordinairement six florins. Le jour de carême prenant, on donnait, à la porte du prieuré, une livre de viande à tout venant, ce qui fut remplacé plus tard par une pièce de monnaie.

C'est dans le couvent de Romainmôtier qu'eurent lieu en 1501 les noces de Philibert, duc de Savoie, avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. C'est celle qui, ayant été fiancée à Charles, dauphin de France, devenu roi après Louis XI, et renvoyée ensuite sans avoir été mariée, manqua de faire naufrage en 1497, étant en chemin pour aller épouser l'héritier des royaumes de Castille et d'Aragon. Elle fit pendant la tempête son épitaphe en ces vers:

Ci git Margot la gentil demoizelle,
Qu'a deux maris et encore est pucelle.

Le mariage avec Philibert fut arrangé à Bruxelles le 26 septembre 1501 par l'entremise de plusieurs seigneurs de Savoie, au nombre

p. 804 desquels était Aymon de Montfaucon, évêque et prince de Lausanne. La princesse, partie de Bruxelles le 23 octobre, arriva à Romainmôtier le 3 décembre, après soixante-sept jours de marche. Le bâtard de Savoie, frère du jeune duc, était allé à sa rencontre à Dôle, où il fit, au nom de l'époux, la cérémonie des fiançailles. Il présenta à la princesse un cœur de diamant au bout duquel était attachée une perle précieuse, symbole du nom de Marguerite. Le soir il y eut bal, après lequel l'ambassadeur alla s'armer d'une cuirasse et passa dans la chambre de l'épouse où, dit le chroniqueur, après avoir retardé par des propos joyeusement convenables le sommeil de la princesse, il se jeta à ses pieds, demanda à vivre et mourir sous ses lois, et ne se releva qu'après en avoir reçu un baiser accompagné d'un beau diamant. Le duc les attendait à Romainmôtier, où les époux soupèrent chacun dans son appartement. A minuit il y eut bal, où six personnes exécutèrent un ballet. A la pointe du jour, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, dit la messe et fit la cérémonie du mariage. A midi, les époux prirent le chemin de Genève, où ils furent reçus avec une incroyable magnificence. « Ce récit, dit Sinner, donne une idée des usages du temps et mérite encore cette réflexion que vraisemblablement la route que prit la princesse Marguerite pour se rendre en Savoie était alors fort pratiquée. Cette route venant de la Franche-Comté passait par les Clées, à une lieue de Romainmôtier. Dans ce temps-là, il n'y avait pas de meilleur gîte qu'une bonne abbaye. »

Il paraît qu'au XVI^e siècle il y avait de fréquentes hostilités et rivalités entre les gens d'Orbe et les sujets du prieur de Romainmôtier. Pierrefleur nous raconte comment, sous le priorat de Claude d'Estavayer, en 1534, « la dimanche feste Sainte-Anne, les compagnons d'Orbe allèrent a la feste de Sainte Anne à Romamostier, » en une petite chapelle et église qui étoit hors dudict Romamostier, » de la part du dict Orbe, laquelle estoit dédiee a l'honneur d'icelle » sainte. Les dicts compagnons sè voulant monstrier, vont entrer au » dit Romamostier en belle ordonnance avec tambours et fifres, et » après avoir bien beu et triomphé au dit lieu jusques enuiron vespres, les dits compagnons se prindrent en noise et différent et se » commencèrent à frapper avec pierres et cailloux; puis vindrent » iceux du dit Romamostier avec espées et halebardes et autres » bastons, en telle sorte que nos gens d'Orbe furent chassés et repoussés bien outre, à cause que desdits enfans d'Orbe n'estoyent » pas en nombre plus que de vingt et tous ceux de Romainmostier » ettoient sur eux et beaucoup d'autres; car il y avoit grande multitude de gens qui estoyent venus au dit lieu à la feste. »

En août la même année, le prieur et les gens de Romainmôtier

p.802 allèrent attaquer ceux d'Orbe. Le bailli bernois d'Orbe demanda 1000 écus de satisfaction pour cette injure.

Ces rivalités expliquent suffisamment la malveillance du bon catholique Pierrefleur à l'égard du prieur Claude d'Estavayer, dont il dit : « Estant environné de tant de biens et de bénéfices, il devint » grand maistre, tenant grand train, suyvnt la cour des princes, » estant excessif en banquets, maximement aux danses, finalement » mourust et fust enterré au dit Romamostier avec un jeu de cartes. » Nous voulons bien croire que ce riche ecclésiastique était mondain et adonné au plaisir, mais il est difficile de supposer que les moines de Romainmôtier aient poussé l'irrévérence jusqu'à ensevelir leur prieur avec un jeu de cartes dans son cercueil. Quoi qu'il en soit des mœurs de ce célèbre prieur, les actes du temps prouvent qu'il a puissamment contribué au développement de l'industrie à Vallorbe.

A la mort de Claude d'Estavayer, le bailli de Vaud, Amé de Lullin, se saisit du monastère au nom du duc de Savoie, et y mit garnison. Mais Adrien de Boubenberg, lieutenant du bailli bernois d'Orbe, intervint, fit sortir la garnison de M. de Lullin, et sous son influence, le couvent et les sujets nommèrent d'un commun accord pour prieur Théodule de Rida, sous-prieur, afin de soustraire ce riche bénéfice à l'influence prépondérante de la maison de Savoie.

Théodule de Rida ne demeura que peu de temps en possession de sa dignité. Il mourut le 15 janvier 1537. Avec lui se clot la liste des prieurs.

LISTE DES PRIEURS

d'après M. de MULINEN.

PONTIUS, 1001.	GUIDO, 1154-1158.
WARNERIUS, 1027.	WITFREDUS, 1160.
ROGLENUS, 1040-1049.	WALCHERUS, 1178.
WUILLINCUS, 1070.	BERARDUS, 1181.
STEPHANUS, 1075-1087.	OTTO, 1187.
SIGUINO, 1090.	STEPHANUS, 1198-1223.
ARTALDUS, 1092-1096.	JOHANNES, 1226.
STEPHANUS, 1097-1108.	REINALDUS, 1227-1257.
LAMBERTUS, 1109.	HENRI, 1259.
GUIGO, 1115-1121.	AYMOD DE PLAYSIE, 1261-1280.
ARTALDUS, 1125.	GAUFRIDUS, 1280-1285.
HARDUINUS, 1126.	OTTO, 1287-1298.
LAMBERTUS, 1130.	AYMO, 1300.
Barthélemy DE GRANDSON, 1135.	RICHARDUS, 1303.
PONTIUS, 1135-1139.	JACQUES, 1307.
WIDO, 1141.	Wuillaume DE MONTRICHER, 1315-1337.
HUMBERTUS, 1148-1150.	Arthaud ALLAMAND, 1338-1371.

p. 803 Henri DE SIVIRIER, 1372-1379.

Jean DE SEYSSEL, 1381-1432.

Jean DE JOYS, 1433-1447.

Jean-Louis DE SAVOYE, 1450-1482, prieur commendataire, archevêque de Tarantaise, évêque de Maurienne, prieur commend. de Nantua et de Payerne.

François DE SAVOYE, 1482-1490, prieur commendataire, évêque de Genève, archevêque d'Auch, prévôt du Saint-Bernard.

Claude DE LIVRON, 1491.

Michel DE SAVOIE, 1492-1521, prieur commendataire.

Claude D'ESTAVAYER, 1521-1534, prieur commendataire, évêque de Belley, prévôt de Lausanne, abbé de Haute-combe et du lac de Joux, chancelier de l'ordre de l'Annonciade.

Théodule DE RIDA, 1535-1537.

Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536, les moines de Romainmôtier se mirent sous la sauvegarde des seigneurs de Fribourg, qui firent ce qu'ils purent en faveur du couvent. Cependant, après de longues négociations, Fribourg dut renoncer à son protectorat en échange d'une part considérable des dépouilles du prieuré. Berne prit le reste et installa Adrien de Boubenberg comme bailli en janvier 1537. Les images furent brûlées et les autels « desrochez. » Le prieur Théodule de Rida était mort de chagrin, dit-on, le 3 janvier 1537. « Il fust ensepulturé sans avoir obsèques » ni cérémonies ecclésiastiques, mais fust enterré à la mode luthérienne, » dit Pierrefleur. Le couvent contenait alors dix moines et trois novices. Les uns se retirèrent dans leurs possessions en France; d'autres embrassèrent la réforme et conservèrent leurs prébendes jusqu'à leur mort.

En 1566, l'abbaye du lac de Joux, qui avait jusqu'alors fait partie du bailliage d'Yverdon, fut jointe au bailliage de Romainmôtier, qui devint ainsi le plus productif et le plus recherché des cinquante-deux bailliages bernois. Au XVIII^e siècle, les revenus du bailli de Romainmôtier s'élevaient à 30,000 livres de Suisse, sans compter ce qui revenait à l'État.

Les possessions de Romainmôtier en France restèrent biens ecclésiastiques jusqu'à la révolution, et le titre de prieur de ce couvent se conserva jusqu'à la même époque. Le dernier qui porta ce titre fut l'abbé Petitjean. Il nous reste de lui, à l'occasion de la sécularisation des biens ecclésiastiques par l'Assemblée nationale, un *Mémoire au roi et Protestation de M. l'abbé Petitjean, prieur de Romainmôtier en Suisse*. 1791, 1 vol. in-8°, 132 pages.

De Romainmôtier dépendaient plusieurs petits prieurés :

1^o *Bursins* (voyez cet article);

2^o *Vallorbes* (voyez cet article);

3^o *Corcelles*, dans le canton de Neuchâtel;

4^o *Bevaix*, dans le canton de Neuchâtel. Ces deux prieurés sont mentionnés en 1272;

p. 804 5^o *Lay Damp Vaultier (Lacus Domni Walterii)*, maintenant le lac St-Point dans le département du Jura. Ce prieuré paraît être devenu une simple annexe de l'office de cellérier de Romainmôtier.

Il n'existe plus guère de l'antique et riche couvent de Romainmôtier que l'église, maintenant église paroissiale. C'est le plus ancien édifice religieux du pays, et il est remarquable comme étant un spécimen très bien conservé de l'architecture du style dit *lombard* dont les monuments les plus marquants remontent au VII^e siècle. Les experts s'accordent à dire que, vu le caractère général de l'édifice et ses différents détails architecturaux, aucune objection plausible n'empêche de voir dans la presque totalité du temple actuel l'église commencée sous Clovis II vers le milieu du VII^e siècle et consacrée par le pape Etienne en 753. Les parties plus modernes, telles que le porche et l'extrémité du chœur, paraissent avoir été bâties, à la fin du XIV^e siècle, par le prieur Jean de Seyssel, dont on voit les armoiries dans différentes parties de l'église. On voit aussi dans le chœur de l'église le monument du même prieur, avec l'inscription suivante : *Johannes de Seyssello, prior Romani monasterii jacet subtus lapidem existentem ante magnum altare dicti loci*. Jean de Seyssel fut prieur pendant cinquante ans, de 1381 à 1432. Sous son gouvernement, le couvent atteignit son plus haut degré de prospérité. Il était fort aimé de tous ses sujets et les actes postérieurs le nomment toujours *vir bonæ memoriæ, felicis recordiæ*.

En 1837, on a découvert dans un mur et dans l'enceinte de l'ancien prieuré la pierre tumulaire du prédécesseur immédiat de Jean de Seyssel, Henri de Sivirier, prieur de Romainmôtier, de 1372 à 1379. Le tombeau de ce prélat était probablement autrefois au pied d'un des piliers dans le mur méridional du temple de Romainmôtier, où l'on voit sculptées les armoiries qui sont blasonnées sur le tombeau. Plus tard cette pierre tumulaire a servi de *chèvre* de fontaine, comme on peut le voir par les trous qui y sont perforés. La maison de Sivirier était une branche de la maison de Vullierens. Henri de Sivirier fut d'abord prieur de Baulmes, puis de Payerne. En 1372, il devint prieur de Romainmôtier. En 1379, le pape Clément VII d'Avignon l'appela auprès de lui et le nomma à l'évêché de Maurienne, et, en 1385, le transféra au siège de Rhodéz en Rouergue. Pendant son épiscopat, il fit plusieurs voyages au Pays de Vaud et fit à Romainmôtier une fondation anniversaire de 1000 livres de rente, somme qui représente le revenu d'un capital de 400,000 francs de la monnaie d'aujourd'hui, et y prépara sa sépulture. Il mourut environ l'an 1397; ses restes furent rapportés dans sa patrie et placés dans la tombe qu'il s'était préparée dix ans auparavant dans l'église de Romainmôtier. Voici l'inscription qu'on lit

sur le monument : *Reverendus in Christo pater dominus Henricus de Siviriaco, olim Prior hujus Prioratus, post Episcopus Mauriannensis, nunc vero episcopus Ruthenensis fecit (sibi) hanc sepulturam, anno Domini MCCCLXXXVII, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini domini Clementis divina providentia papæ VII, anno nono.* Ce qui signifie : « Révérend père en Christ dom Henri de Sivirie, jadis prieur de ce prieuré, puis évêque de Maurienne, présentement évêque de Rhodes, s'est fait faire cette sépulture en l'année du Seigneur 1387, l'an neuvième du pontificat du très saint père en Christ dom Clément VII, pape par la Providence divine. »

Comme nous l'avons dit, le couvent de Romainmôtier possédait un grand nombre de propriétés et de seigneuries en divers lieux ; mais il était spécialement le seigneur féodal de ce qu'on appelait la *terre* de Romainmôtier. Cette terre se forma successivement dans les limites mentionnées plus haut, et ce n'est guère qu'à la fin du XIII^e siècle qu'elle fut complète. Elle comprenait *Romainmôtier, Envy, Croy, Lanfrey, Juriens, Premier, La Praz, Vaulion, Vallorbes, Bretonnières, Bofflens, Arnay et Agiez*. D'après le plaict général de 1266, qui, sous le priorat d'Aymon de Playsie, fixa définitivement la condition des sujets du couvent, ceux-ci étaient de condition franche et libre quant à leurs personnes, quoique mainmôttables quant à leurs biens, c'est-à-dire qu'à défaut d'héritiers légitimes, les immeubles faisaient retour au seigneur. Les habitants de la terre étaient soumis à des corvées et à de fortes redevances de différents genres. Cependant une classe de personnes, les *Francs (franchi)*, jouissait de grands privilèges ; c'étaient les sept *mayors*, le *saultier*, le *mareschal*, les deux *forestiers*, le *sommier*, le *marillier*, le *portier*, le *cuisinier*. Les mayors étaient les hommes d'affaires ou lieutenants du couvent dans les différents villages de la terre et ils avaient une certaine juridiction.

La mayorie de Romainmôtier même avait une certaine prééminence sur les autres et était exercée héréditairement par les nobles Mayor de Romainmôtier.

Le bourg même de Romainmôtier avait une organisation municipale. Par un acte de 1387, Jean de Seissel, prieur, et les prudhommes de Romainmôtier autorisent les gouverneurs de la communauté à nommer, à la fin de l'année révolue, deux autres gouverneurs. Ceux-ci devaient rendre compte de leur administration au prieur. Plus tard ce patronage immédiat du prieur disparaît.

Le bourg de Romainmôtier était divisé en deux parties : 1^o la *Combe*, composée des maisons construites au fond de la vallée, sur le même niveau que l'église et le couvent et habitée par les *borgesys* proprement dits ; 2^o *Assomôtier*, qui était au-dessus du couvent, ou

p. 806 *Moûtier*. Les habitants de ces deux parties avaient des privilèges différents; cette distinction dura jusqu'en 1572.

En 1589, Berne concéda à Romainmôtier le nom de *ville*, et en 1591, elle affranchit la terre de la mainmorte des propriétés et du charroi des dîmes.

A la Réformation, la commune de Romainmôtier avait reçu une petite partie des dépouilles du couvent, ce qui augmenta notablement ses revenus.

Sous la domination de la maison de Savoie, le prieur de Romainmôtier était membre des Etats de Vaud (voyez page 345). Sous le gouvernement de Berne, Romainmôtier envoyait deux députés à ces Etats, tant que leur existence fut autorisée. En 1590, les deux députés étaient le châtelain noble Abel Mayor et le banderet noble Jaques Mayor.

En 1485, on comptait dans la ville 26 feux; en 1520, 31 feux; en 1620, 61 feux.

MIETTES. Au moment de la sécularisation du couvent, après la conquête bernoise, le nombre des conventuels n'était plus que de 12. Le prieur *Théodule de Rida* était mort avant la Réformation et n'avait pas été remplacé. Ces religieux étaient :

François Mugneret, sous-prieur et aumônier; *François de Longe-Combe*, camérier; *Denis Ribours*, doyen; *Claude de Treytorrens*, infirmier; *Pierre de Murs*, chantre; *Antoine de Bygnin*, grand cellérier.

Prêtres : *Jean Martignier*, *Maire Tissot*, *Jean Pelardi*.

Novices : *Louis Cohenderii*, *Jaques de Rida*, *Michel Buisson*.

Plusieurs des religieux embrassèrent la réforme. *Maire Tissot*, *Jean Martignier* et d'autres se marièrent et eurent des enfants. Quelques-uns, demeurés fidèles au catholicisme, se retirèrent en Franche-Comté, où ils formèrent, avec les biens que leur couvent y possédait, une petite congrégation qui continua à prendre le nom de prieuré de Romainmôtier.

Pour consoler la ville de Romainmôtier de la perte de son riche monastère, le gouvernement bernois lui en accorda quelques dépouilles, qui eurent la plus heureuse influence sur les finances communales, auparavant fort exigües. Elle reçut, entr'autres, la maison de cure, dont elle fit une auberge.

Les révenus de la commune de Romainmôtier, en argent, étaient : En 1486, 14 florins 7 sols; en 1512, 3 florins 11 sols; en 1534, 21 florins 4 sols; en 1539, 120 florins 10 sols; en 1552, 367 flor.; en 1578, 1269 florins; en 1612, 2919 florins.

1680. Une ordonnance communale enjoint à chaque communier de planter un noyer ou un arbre fruitier et d'en avoir soin jusqu'à ce qu'il fût élevé. C'est peut-être là la raison qui explique la présence

p. 807 de ces nombreux noyers et arbres fruitiers qui ornent le frais vallon de Romainmôtier.

M. *Maurice de Lerber* a fondé à Romainmôtier de belles usines et un établissement de pisciculture qui méritent d'être visités.

La population était de 267 habitants en 1803; elle est de 421 en 1860. La superficie du territoire est de 578,430 perches, dont 77,135 en prés, 72,800 en champs, 326,950 en bois, 96,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 459,000 fr. et les fonds de terre 213,000 fr. Dettes hypothécaires, 209,000 fr. — Altitude, 2103 p. fédéraux.

ERNEST CHAVANNES.

SOURCE : Voir les *Recherches sur le couvent de Romainmôtier*, par M. Frédéric de Charrière, tome III des *Mémoires de la Société d'histoire romande*.

p. 837 SÉCHEY (le), hameau d'une trentaine de maisons, dans la commune du Lieu, près du lac *Ter*, vallée de Joux. *

p. 839 SENTIER (le), village paroissial, chef-lieu du district de la Vallée et de la grande commune du Chenit, dans une agréable position sur le penchant d'une colline qui domine le lac de Joux, à l'embouchure de l'Orbe. C'est le centre de nombreuses habitations disséminées sur les flancs du coteau et dans de petites vallées latérales (V. *Chenit*).

p. 840 Ce village n'est pas ancien; en 1544, le territoire qu'occupe la populeuse commune du Chenit n'était encore qu'un vaste marais qui s'étendait sur les deux rives de l'Orbe, tandis que les forêts occupaient les flancs des collines. Vers ce temps, quelques hardis colons, de la commune du Lieu, y transportèrent leurs demeures et commencèrent à *essarter* autour d'eux, afin de se créer des moyens d'existence. Ça et là ils rencontraient de bons pâturages pour la nourriture de leurs bestiaux, qui leur fournirent les premières ressources. Cette première colonie prospéra, la population s'accrut. Dès les premières années du XVII^e siècle, les habitants, au nombre de 310, fondèrent un temple au Sentier, où chaque dimanche un diacre, résidant au Lieu, allait célébrer le service divin. Ce qui est remarquable, c'est que cette petite colonie construisit ce temple par ses seules ressources, sans que le Lieu voulût y contribuer en rien. Le gouvernement de Berne donna la cloche; elle pesait 675 livres; elle fut livrée à Berne à Pierre Lecoultre, qui l'amena au Lieu, où le maréchal Abel Aubert en compléta les ferrements. L'édifice fut terminé en 1613.

Au moment de la séparation des deux communes du Lieu et du Chenit, en 1646, le Sentier fut choisi pour être le chef-lieu de la nouvelle commune. En 1688 on y établit une école, et, en 1704, le Chenit fut érigé en paroisse, dont le presbytère fut placé au Sentier.

En 1725, le temple était devenu trop petit pour la population, qui s'élevait à 1360 habitants. Il fallut construire une nouvelle église, pour laquelle LL. EE. donnèrent une nouvelle cloche pesant dix-sept quintaux. Les communiens travaillèrent en corvées volontaires à l'érection du nouvel édifice. « Tout fourmillait de monde, dit le » chroniqueur *Nicole*, qui travaillait avec un accord semblable à » celui des abeilles. Il n'y eut, pendant ces travaux, aucun chagrin, » ni démêlé; au contraire, on voyait de tous côtés régner le plaisir » et la joie et tout s'exécuta si bien que rien ne manqua sur place » dès que l'ouvrage fut commencé, et que le succès fut beaucoup » plus heureux qu'on n'aurait pu l'espérer. »

Cet édifice, qui est le même que celui d'aujourd'hui, ne coûta guère que la somme de 8000 florins déboursés par la commune.

La population du Sentier, comme celle des autres lieux de la commune du Chenit, est essentiellement industrielle; les mœurs y sont douces, la sociabilité très grande; c'est l'une des populations les plus intelligentes du pays. (Voir *Chenit*.) — Altitude, 3413 p. fédéraux.

*

Source essentielle: NICOLE (Jaques-David), *Recueil historique sur l'origine de la vallée du lac de Joux*, dans le tome I^{er} des *Mémoires de la Société d'histoire romande*.

p. 845 SOLLIAT, hameau de 19 maisons, dans la commune du Chenit, district de la Vallée.

*

p. 858 TER (lac) (*lacus Tertius* ou *lactar*, petit lac). C'est le nom donné au petit lac qui se trouve près du Lieu, district de la Vallée (voyez *Joux*).

*

p. 885 VALLÉE DE JOUX (voyez *Joux*).

VALLORBES ou plus exactement VALLORBE (*ecclesia de Valle OErbe* en 1148, *prioratus de Valorbes* en 1228), grand et beau village, chef-lieu du cercle de ce nom, composé des communes de *Ballaigues*, *Vaulion* et *Vallorbes*, avec une population totale de 3215 habitants.

Ce village est l'un des plus beaux, des plus importants et des plus industriels du pays. Situé sur la rivière de l'Orbe, qui lui a donné son nom, au milieu d'un vallon dominé d'un côté par la chaîne de la Dent-de-Vaulion, de l'autre par le mont d'Or, et au midi par le mont d'Orseires, il est dans une des positions les plus pittoresques des vallées du Jura.

L'Orbe est une rivière très poissonneuse; la truite se plaît au milieu de ces eaux fraîches et limpides, qui ne sont troublées qu'à la fonte des neiges et après les pluies longues de l'été. Il n'est pas

douteux que l'abondance du poisson, qui offrait un aliment facile à un peuple non encore civilisé, n'ait attiré, de bonne heure, des colons au sein de cette vallée, où ils trouvaient, en même temps, de magnifiques prairies pour l'alimentation des bestiaux. Aussi a-t-on découvert, sur le local occupé aujourd'hui par les maisons du village, un *celt* ou hache gauloise, en serpentine, qui remonte évidemment à l'âge de la pierre. C'est, du reste, le seul monument, en ce lieu-là, des temps antéhistoriques.

LE PRIEURÉ. La première mention de Vallorbes, dans le moyen-âge, se trouve dans une bulle du pape Innocent II de 1139, où il confirme au couvent de Romainmôtier l'obédience (*obedientiam*) de Vallorbes, avec sa chapelle. L'église de ce même lieu est mentionnée dans une charte de 1148. — Un prieuré de bénédictins, de l'ordre de Cluny, ne tarda pas à s'y établir. Il a semblé à M. Frédéric de Charrière, dans ses recherches sur Romainmôtier, que ce prieuré aurait déjà acensé des terres à Colombier, en faveur de l'abbaye du lac de Joux, en 1219.

Cependant, dans tout le cours du XIII^e siècle, ce prieuré était demeuré pauvre. La population de ce beau vallon était fort restreinte, et les redevances payées au couvent par les rares abergataires, presque nulles. En 1271, le prieur Willerme acheta pourtant une vigne, au territoire de Dullit (*Delais*), pour le prix de 27 livres; les hommes de Vallorbes avaient l'obligation d'en amener le vin au prieuré, aux frais du prieur.

p. 826 Ce couvent ne paraît jamais avoir réuni qu'un nombre très restreint de religieux. En 1321, il était très pauvre et le nombre de ses hommes censitaires petit; il ne pouvait subsister par ses propres ressources. A cette dernière date, le monastère de Romainmôtier, de qui dépendait celui de Vallorbes, expose à l'abbé de Cluny, supérieur de l'ordre, que ce dernier prieuré est tellement dénué de ressources, qu'il ne peut plus suffire à l'entretien du prieur, du moine qui réside de temps en temps à Vallorbes et du curé qui a sa mense avec eux. Il demande que ce prieuré soit réuni à celui de Romainmôtier. Cette demande fut agréée, après enquête, et dès cette année, 1328, Vallorbes devint partie intégrante de la terre de Romainmôtier.

C'est à peu près tout ce que les anciens documents nous apprennent sur ce prieuré dont nous ne connaissons ni l'origine, ni le fondateur. Il était situé vers le cimetière actuel de Vallorbes, dans une localité appelée encore aujourd'hui sur le *Mouti*. Le patron paraît avoir été saint Pancrace, à en juger par le nom de ce saint, donné à la fontaine qui coulait auprès du couvent et passait pour avoir des propriétés merveilleuses.

Chose étonnante ! et bien propre à nous donner une idée des temps malheureux du moyen-âge, la riche vallée de Vallorbes, avec ses magnifiques prairies et son vaste territoire, ne pouvait pourvoir à l'entretien du prieur, du curé et d'un moine qui ne faisait, au couvent, qu'un séjour momentané.

Nous ne connaissons les noms que de trois prieurs : *Willerme*, de Brussins ; *Willerme*, dit Charpil, en 1271, et Jaques de *Disy*, en 1321 ; ce fut le dernier.

DOMINATION DE ROMAINMÔTIER. Après que le vallon de Vallorbes eut passé aux prieurs de Romainmôtier, la population paraît avoir éprouvé une augmentation. Cependant, cette augmentation était bien légère puisqu'après un espace de presque un siècle on ne comptait encore dans ce lieu que quatorze chefs de famille. Une circonstance peut expliquer ce fait. Les habitants de Vallorbes étaient des hommes libres ; ils payaient peu de cens sur leur territoire, mais ils étaient soumis, pour leurs terres, à la taille à miséricorde. Dans cette triste condition, le colon ne pouvait se livrer avec courage à la culture, étant toujours dominé par la crainte de voir le prix de ses labeurs lui être enlevé par des maîtres avides. Cette position précaire pesait durement sur la population. — Pour en sortir, les habitants recoururent au prieur de Romainmôtier, en 1403. Celui-ci était alors *Jean de Juys*, de bonne mémoire ; il prend aussitôt en considération la requête des gens de Vallorbes ; il fait assembler les religieux en chapitre, au son de la cloche, expose le but de cette convocation et, dans la même séance, affranchit les requérants de toute servitude taillable, mais avec la condition qu'ils demeureront *hommes liges* du prieuré et que leurs possessions seront assujetties à la mainmorte, selon l'usage de la terre de Romainmôtier. Pour cette concession, les habitants de Vallorbes paient 40 francs de bon or, d'entrée, et 20 livres de redevance annuelle. Cette concession devint l'une des sources de la prospérité de la commune ; les habitants le comprirent bien. Dans la guerre de Bourgogne, en 1475, au moment où les Suisses s'étaient emparé des Clées, ils avaient commis des déprédations dans les lieux voisins, Vallorbes n'avait pu y échapper ; ses archives avaient été fouillées par les pillards et l'acte important de Jean de Juys fort maltraité. Dans l'état où il avait été mis la communauté ne pouvait le produire honnêtement devant les cours de justice ; elle s'adressa, en 1488, au vicaire de Romainmôtier pour François de Savoie, afin d'en obtenir un *vidimus* qui eût toute l'autorité de l'acte primitif, ce qui lui fut accordé.

Depuis la concession de Jean de Juys, les charges de Vallorbes envers Romainmôtier s'étaient trouvées fort allégées. Ainsi, pour le prix de 20 livres annuelles, réparties entre les habitants d'après l'étendue de leurs terres, ils étaient exempts de toute *taille*. Ils

payaient encore : la *dîme* des graines, le *terrage*, impôt en nature levé sur les terres arables ; les *corvées* de charrue, estimées 3 sols ; les charrois de vin pour le couvent, dus par les propriétaires d'un cheval, estimés aussi 3 sols, et quelques autres redevances légères pour le *four* et le *moulin*.

Le curé percevait la dime du bétail naissant et de la moisson.

Cependant, au XV^e siècle, l'agriculture avait fait peu de progrès dans la localité. On n'y cultivait encore que l'orge et l'avoine et cela sur un espace assez restreint : 168 poses arables. Les prés comptaient pour 504 seytorées (*falcatæ*) ou journées de faux, mesure d'une pose, le reste du territoire était en *communs*.

Une chose remarquable c'est que les habitants de Vallorbes avaient un droit général de défrichement dans tout le vallon ; il fallait seulement le consentement de l'autorité communale qui l'accordait assez libéralement lorsque la population était peu considérable. Elle allégeait d'autant la redevance annuelle des 20 livres par sa répartition sur un plus grand nombre d'individus. — De là ce grand nombre de hameaux et de maisons foraines qui se sont successivement élevés sur les deux flancs de la vallée.

ADMINISTRATION. Pour rendre la justice et administrer les biens du couvent, le prieur de Romainmôtier avait deux officiers à Vallorbe, un *mayor* et un *mestral*. De la cour du mayor on appelait à celle du mestral et de cette dernière au châtelain de Romainmôtier. Cette administration a duré jusqu'à l'année 1613, que le gouvernement de Berne remplaça ces deux magistrats par un *châtelain*. Les appels étaient portés à la cour baillivale de Romainmôtier.

p. 888 DOMINATION BERNOISE. Le gouvernement bernois, après la conquête du pays, ménagea beaucoup les montagnards du Jura dont il respecta, généralement, les anciennes franchises et immunités. Sous ces nouveaux maîtres, la population, qui ne comptait que 12 feux en 1529, fit des progrès rapides qu'elle dut surtout au développement de l'industrie du fer que favorisaient l'abondance des bois et l'eau de l'Orbe, comme force motrice. Il peut être intéressant d'en suivre les destinées.

INDUSTRIE DU FER. Le commencement de cette industrie remonte assez haut, elle se rattache à dom *Gaufred*, prieur de Romainmôtier, qui édifia la *Ferrière* de Vallorbes, appelée aujourd'hui *Là Dernier*, vers l'an 1285. Cette première création fut suivie d'autres du même genre ; la forge du Vivier paraît avoir été construite plus tard, aussi par le prieuré. Les documents se taisent sur les succès de ces premiers établissements, jusqu'au commencement du XVI^e siècle.

En 1530, la *Ferrière* (de Là Dernier) était amodiée à maître Etienne de Franquefort, autrement Matthey, avec cinq poses (*falcatæ*) de prés

et neuf poses de terres contiguës, pour 20 florins par an. Cette famille paraît avoir possédé la Ferrière, en abergement, déjà en 1403.

En 1528, le prieur Claude d'Estavayer aberge à P. Vallotton, autrement nommé Develley, les restes de la forge du Vivier qui était en ruines. Il lui concède aussi, au-dessous du pont de l'Orbe, la place d'une usine pour fondre et forger le fer, fabriquer des faux et autres instruments, etc. Pour ces concessions, Pierre Vallotton devait payer 9 florins annuels et donner au prieuré trois quintaux de fer bon d'entrage.

Une autre forge, qui existait déjà en 1515, était celle de Michel et Claude Grobet; elle était située au Châtelard, vers la Jognynaz, et payait un cens de 10 sols annuels au prieuré.

Ces établissements subsistèrent, avec des chances diverses, jusque vers la fin du XVI^e siècle qu'ils reçurent une impulsion nouvelle par la présence des nobles de Hennezel, qui s'étaient réfugiés au pays de Vaud pour cause de religion.

Cette famille, originaire de la Lorraine, avait pu emporter avec elle des capitaux qui lui permirent d'acquérir la seigneurie d'Essert-Pittet, le fief de la Robellaz, avec diverses possessions à Vallorbes. En 1589, noble Nicolas de Hennezel, écuyer, seigneur d'Essert, et Pierre de Hennezel, de la Robellaz, sont reçus bourgeois de Vallorbes, pour le prix de 200 florins, avec diverses exemptions; le tout accordé en considération de leur vertueuse conversation et de la fréquentation que les dits gouverneurs et communiens ont, en deçà, eue avec eux, etc.

p. 889 En 1591, les nobles de Hennezel sont maîtres de forges à Vallorbes. Ils paient à David Tschärner, ancien bailli d'Yverdon, une somme de 200 écus d'or au soleil due par les gouverneurs de Vallorbes. Ces derniers, pour se libérer, s'engagent envers les nobles de Hennezel à leur livrer, dans leurs forges, tout le charbon nécessaire pour affiner, battre et marteler la quantité de 80 milliers de fer. — Dès ce moment, l'industrie du fer dispose de nombreux capitaux et commence à prendre l'extension qu'elle a conservée jusqu'à ce jour.

En 1669, le nombre des forges s'était beaucoup accru, en voici l'énumération d'après un document du temps :

Forges de M. de Hennezel (*Là Dernier* soit la Ferrière, etc.).

» de M. Jérémie Vallotton, seigneur chastelain de Vallorbes.

Il doit pour ses hauts fourneaux, forges, battoir, meules, martinet, soufflages, etc., 9 florins 2 sols de cens.

» Truan.

» Glardon.

» Bulle.

» Vallotton.

- » Jaquet.
- » Buisson.
- » Matthey et trois autres encore.
- » Truan et Amey, sous les Roches.

Pour alimenter de charbon ces nombreuses usines, les habitants de Vallorbes avaient obtenu de LL. EE. de pouvoir s'approvisionner de bois à charbon dans la vallée de Joux. En 1649, les propriétaires des forges de l'abbaye mirent opposition à cette jouissance et recoururent à Berne. Les usiniers de Vallorbes recoururent aussi à Berne où ils présentèrent leurs titres; les documents se taisent sur l'issue du procès.

Dès l'année 1649, outre la fabrication des gros fers, l'industrie de Vallorbes livrait au commerce et à la consommation, des clous, clavins, tachettes (clous à souliers), fers de chevaux, etc.

Aujourd'hui, après bien des alternatives diverses, l'industrie des fers fleurit encore à Vallorbes; elle amène à sa suite un grand commerce et une aisance générale chez les habitants. En 1845, une association de capitalistes, sous la direction de MM. Vallotton frères et Revérchon, a permis de développer considérablement la fabrication. Les fers bruts sont tirés d'un haut fourneau que possède la société dans le Jura bernois; ils sont retravaillés à Vallorbes, et donnent un fer doux, très estimé pour ses qualités. Il trouve, par cette raison, un facile débouché dans la Suisse malgré son prix élevé.

A côté de cette grande fabrication qui produit près de 25,000 quintaux de fer doux, se sont établies plusieurs industries particulières, destinées à pourvoir aux besoins du pays; elles produisent des faux et instruments d'agriculture, des chaînes, des balances et romaines, de la serrurerie, de la coutellerie commune. La plus considérable de ces industries secondaires est celle de la fabrication des limes pour l'horlogerie; les principaux ateliers sont ceux de MM. Borloz et Grobet qui occupent plus de cent ouvriers, expédient leurs produits dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, où les limes de Vallorbes sont très estimées.

p. 890

La fabrique des clous à la main est encore prospère, malgré la concurrence que lui font les clous à la mécanique. Les ouvriers emploient surtout à cette fabrication les mois d'hiver.

Toutes ces diverses branches, exploitées par une population laborieuse, ont amené au milieu d'elle un grand bien-être; des fortunes considérables s'y sont même formées, depuis vingt ans, chez les chefs d'ateliers qui ont su joindre à l'intelligence et à l'activité l'économie qui conserve.

LA PÊCHE. Dans tous les temps, l'excellence des truites de l'Orbe a inspiré aux seigneurs des règlements pour en empêcher la trop

grande diminution. Sous les prieurs de Romainmôtier, nul que le seigneur ne pouvait tendre des filets dans la rivière ; les habitants de Vallorbes avaient le droit d'y pêcher à la *ligne* et à la *trouble* (*cum lineà et trobla*). Le curé avait, seul d'abord, le droit d'avoir une *nanse* (*nansam*) sur la rivière. En 1495, Claude de Franquefort (Matthey) obtint du prier de pouvoir établir une *nanse* proche de la Ferrière (de *Là Dernier*), à lui affermée à la condition de livrer, annuellement, quatre douzaines de truites au couvent, le jour de la Toussaint.

Le gouvernement bernois maintint sévèrement ces restrictions à la pêche. En 1679, le bailli de Romainmôtier alla même jusqu'à défendre de vendre du poisson à des étrangers. Aujourd'hui, cette matière est régie par la loi sur la pêche.

Depuis quelques années, la commune a établi près du moulin, vers le pont, un établissement de pisciculture qu'elle a placé sous la direction intelligente de M. le régent Mathey. Les œufs sont tirés de la poissine de l'Arnon et disposés, sous un couvert, dans une eau courante où leur éclosion réussit à merveille. Près de cent mille jeunes truites ont été lâchées annuellement dans la rivière, depuis quelques années. On a remarqué que leur couleur était plus foncée que celle des truites indigènes. Cet établissement est curieux et mérite d'être visité.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. Ainsi que nous l'avons vu, on ne comptait, en 1403, que quatorze chefs de famille qui signèrent la demande au prier Jean de Juys. Voici les noms : *Develley, Jaillet, Palliard, Glardon, Bastard, Claude de Franquefort*, ferrier ; *Amev*, autrement *Beccelin, George, Bagnon, Grobet*, etc.

p. 891 En 1529, cette population avait peu augmenté ; on ne comptait que 12 feux dans la commune, tandis qu'il y en avait 20 à Vaulion, 26 à Juriens, 20 à Arnex et 16 à Bretonnières. Il est vrai que les feux s'estimaient par faites (*frestes*) et qu'une freste abritait souvent plusieurs ménages. — En 1754, le nombre des ménages était déjà de 230.

L'agriculture, encore dans l'enfance au XVII^e siècle, n'offrait que des récoltes précaires ; celles des années 1669 et suivantes avaient été si chétives que le bailli de Romainmôtier dut fournir, à diverses fois, aux habitants, des grains pour ensemercer leurs terres. En 1679 et 1713, des pestes vinrent décimer la population.

L'ÉGLISE. En 1744, la commune procéda à la reconstruction de l'église, sur un emplacement différent de celui où était le temple ancien. Celui-ci fut démoli et les pierres employées à l'édifice nouveau. Les communiens avaient souscrit 132 florins volontairement, et LL. EE. donnèrent 400 écus blancs pour aider à la commune. C'est à des ouvriers de Butes que fut confiée la maçonnerie ; ils reçurent 230 écus blancs et 12 sacs de graines. Jean-Gaspard Martin,

d'Yverdon, fut l'architecte et dirigea les travaux; il reçut, pour le tout, 440 florins.

L'horloge fut faite, en 1719, par maître Brocard, horloger à Orbe, pour le prix de 55 écus blancs et la vieille horloge.

En 1742, les cloches furent fondues par B. Durand; l'une pesait 1100 livres et l'autre 574; elles coûtèrent 252 florins.

Jérémie Vallotton et Jérémie Buisson placèrent les bancs de l'église, pour le prix de 45 florins et *un verre de vin*.

CARACTÈRE ET MŒURS. L'habitant de Vallorbes est, en général, d'une stature élevée, plutôt brun que blond, son langage indique une origine francomtoise. Il est intelligent, ami de l'instruction, d'un caractère vif, impressionnable et facilement excitable par des motifs élevés. Il pousse très loin le sentiment de sa dignité d'homme. Le simple ouvrier veut être traité avec déférence par le maître qu'il sert et ne souffrirait pas, chez celui-ci, un air de supériorité affectée ou de méprisante hauteur. — Sous le rapport moral, le peuple est religieux, probe, fidèle à sa parole et délicat sur le sentiment de l'honneur. Il forme, sous ces rapports, l'une des paroisses les plus intéressantes du pays.

p. 892 Dans les temps plus anciens, les mœurs étaient d'une grande austérité, la vie simple et frugale, ce qui n'empêchait pas les hommes d'être industriels, entreprenants et âpres au travail. En cela, ils étaient secondés par leurs femmes, les plus laborieuses du Jura. C'est à elles qu'était dévolu le soin des bestiaux et une partie des travaux agricoles, tandis que les hommes travaillaient dans les ateliers ou à faire du charbon sur la montagne. Il ne fallait pas moins que ce travail obstiné, accompagné d'une stricte économie, pour amener Vallorbes au point de prospérité dont il jouit aujourd'hui. Malheureusement, les mœurs austères tendent à s'effacer sous l'influence de l'esprit du siècle et en face de gains plus considérables que dans le passé. Avec les ressources, les besoins se sont accrus et il est à craindre qu'il n'arrive à Vallorbes ce qui est arrivé dans les lieux du Jura livrés à l'industrie horlogère, où l'ouvrier qui gagne le plus est souvent celui qui a réalisé le moins d'économies au bout de l'an. La prospérité ne dépend pas de l'argent qu'on gagne, mais de celui qu'on économise.

CURIOSITÉS NATURELLES. Au premier rang nous mettrons la *source de l'Orbe*, souvent décrite et plus souvent admirée; elle sort du pied d'un rocher, d'où elle s'élance en cascates dans la vallée, au sein d'un paysage ravissant de fraîcheur, encadré de hauts rochers et de noirs sapins.

La *Grotte aux fées* est située un peu au-dessus de cette source; c'est une vaste excavation dans le rocher, qui présente, vers son

extrémité, l'aspect d'un dôme immense, dont le comble entr'ouvert, la nef dégradée ressemblent à des restes d'un temple gothique. (Voyez, pour plus de détails, le tome 1^{er} du *Conservateur suisse*.)

Le *Saut du Day* est aussi une curiosité que le touriste ne saurait négliger de visiter. (Voyez *Day*.) Ces curiosités, dans une charmante vallée, avec les truites de l'Orbe, ont suffi, jusqu'ici, à attirer à Vallorbes une foule de visiteurs dans la belle saison. Ce nombre ne fera qu'augmenter avec l'ouverture prochaine du chemin de fer, destiné à relier la gare d'Eclépens à celle de Pontarlier.

La commune était fort à son aise; il y a quelques années, elle avait un revenu annuel de 30,000 fr. Mais ses ressources se sont affaiblies par les frais considérables que lui ont imposé les belles routes qui, aujourd'hui, traversent son territoire et une souscription de plus de 100,000 fr. pour la voie ferrée.

MIETTES. Il est probable que c'est aux nobles de Hennezel qu'il faut attribuer la fondation des grandes usines du *Mouti* et des *Eterpaz*; cette famille possédait encore la combe *Baratou*, la montagne d'*Orseires*, vendue, en 1635, à la commune, avec la maison, champs, grange, etc., pour 4100 florins; la montagne d'*Essert*, vendue, en 1709, à la commune, avec les chalets, pour 13,500 florins.

1637-1639. Pendant ces années, les incursions des Suédois avaient désolé la Franche-Comté; les malheureux habitants avaient dû fuir avec leurs effets les plus précieux et avaient cherché un refuge chez leurs bons voisins de la Suisse. Les habitants de Rochejean s'étaient réfugiés à Vallorbes avec les cloches de leur église qui furent réintégrées après la retraite des ennemis.

1732. 2 juin. Il tombe une masse de neige qui s'élève jusqu'au toit des maisons.

LA CHASSE DU LOUP. Les Vallorbiers ont toujours été passionnés pour la vie active et aventureuse. Au temps des capitulations militaires, ils servaient nombreux à la garde des rois de France; les plus beaux hommes dans les *Cent-Suisses*.

Au village, la chasse était la distraction préférée; presque tous, dans l'occasion, s'y livraient avec ardeur. Dans les siècles passés, où le loup désolait encore les montagnes du Jura, les baillis de Romainmôtier comptaient surtout sur les Vallorbiers pour combattre ce dangereux ennemi. Au premier ordre on voyait ceux-ci accourir avec empressement, relais et batteurs rangés sous des chefs expérimentés et soumis à une exacte discipline. C'est qu'aussi ils avaient une organisation et formaient une société volontaire qui avait ses règlements particuliers à qui tous devaient obéir.

Dès qu'un loup était signalé, la chasse était convoquée au son du cornet. De toutes les maisons on voyait sortir, empressés, tireurs et

p. 893

traqueurs, les premiers avec leurs armes, ceux-ci avec des instruments bruyants, crécelles, cornets, etc. — La troupe s'organisait sous la conduite du *roi*, du *châtelain* et des dix *justiciers*; puis, on se mettait en marche pour la montagne. Là, relais et traqueurs, divisés par dizaines et commandés par des dizeniers, étaient disposés par les chefs autour du bois où l'on soupçonnait la présence de la bête. Fréquemment, la battue la mieux conduite ne réussissait pas, les chasseurs avaient trouvé *buisson creux*; la troupe rentrait silencieuse au village.

Mais après le succès, quelle différence! la marche des chasseurs, au retour, était une marche triomphale; le loup était porté à la tête de la colonne, suivi immédiatement du *roi*, de la justice et de la troupe des relais et traqueurs. Le succès était proclamé, de loin, par les décharges de la mousqueterie, les fanfares des cornets et les cris joyeux des triomphateurs. La troupe arrivait tout droit devant la maison de ville, accueillie par les vivats de la population, non moins vive dans l'expression de sa joie que les vainqueurs eux-mêmes. — Aussitôt on procédait à la *mise* du loup, adjugé ordinairement à un aubergiste; puis, la chasse se rendait chez ce dernier, suivie de la population, et commençait une véritable fête. On constituait d'abord la justice, et le *roi* entouré de son *mignon*, des dix *justiciers*, du *châtelain*, du *bouffon* muni d'un torchon noir, du *prévôt* armé d'une chaîne, procédait au jugement des cas à lui délégués sur les infractions qui avaient pu se commettre aux lois de la chasse. Un tel tireur n'a pas observé un silence assez complet, un autre a abandonné un instant son poste; tel traqueur n'a pas conservé son alignement, etc. La justice infligeait la peine séance tenante; c'était au bouffon et au prévôt à l'appliquer, l'un avec sa chaîne, l'autre avec son torchon qui se promenait, parfois, sur la figure du délinquant. Les plus malheureux étaient condamnés à boire autant de verres d'eau que leurs heureux confrères buvaient de verres de vin. La gaie séance se prolongeait vive, cordiale, jusqu'au matin. Dans une occasion aussi solennelle, la police faisait grève et l'aubergiste recueillait une ample moisson.

Aujourd'hui le loup a disparu du Jura et l'antique institution ne vivra bientôt plus que dans le souvenir des vieillards.

La population était de 1148 habitants en 1803; elle est de 1676 en 1860. La superficie du territoire est de 2,526,484 perches, dont 112,665 en prés, 507,866 en champs, 937,249 en bois, 378,152 en pâturages, 577,200 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,381,300 francs et les fonds de terre 660,000 fr. Dettes hypothécaires, 704,000 francs. — Altitude, 2546 pieds fédéraux. *

p. 894

p.901

VAULION (*Vallis leonis* en 1097, plus tard *Vaullyon*), grand village communal et paroissial du cercle de Vallorbes, district d'Orbe, à 3 lieues O.-S. de cette ville, dans une vallée arrosée par le Noson qui y prend sa source. En celte *lion* ou *glion* signifie une eau qui coule; le *glen* est une vallée au sein de laquelle coule un ruisseau. C'est là l'étymologie du mot Vaulion.

Ce village est ancien; il doit probablement son origine à des serfs de Wido, seigneur de *Cicon*, dans la haute Bourgogne, qui, fuyant la tyrannie de leur maître, vinrent chercher un refuge dans ce vallon demeuré solitaire, vers la fin du XI^e siècle, sous la protection des religieux de Romainmôtier.

Cependant le sire de Cicon ne tarde pas à découvrir l'asile où s'étaient réfugiés les fugitifs; il les réclama au prieur de Romainmôtier qui refusa de les rendre; de là une querelle qu'il ne fut pas facile d'apaiser.

Le seigneur de Cicon, pour se venger, fait irruption dans les terres que le monastère possède en Bourgogne, les saccage et en emporte un grand butin. Longtemps les prieurs de Romainmôtier réclamèrent contre ces violences et toujours en vain. Enfin, en l'an 1097, après de nombreuses négociations, les deux parties conviennent de se réunir à Orbe, en présence de Burchard, avoué de ce bourg (*vicus*), et d'autres chevaliers voisins, afin de mettre un terme à ce différend. Là, en présence de tous, après de vifs débats, il fut convenu que chacune des parties renoncerait à ses prétentions et qu'aussi longtemps que le sire Wido ne réclamerait pas ses serfs, le prieur, de son côté, ne réclamerait pas le butin enlevé.

Les serfs de Wido de Cicon peuvent être regardés, avec raison, comme les premiers habitants du vallon de Vaulion; ce qui est certain, c'est qu'aucun document connu ne mentionne la localité avant cette date.

Le village primitif n'occupait pas le même emplacement que celui d'aujourd'hui; il était plus au N.-O. sur le lieu appelé aujourd'hui les *Chesaux*. Le choix de l'emplacement était judicieux; abrité contre le vent du nord par la roche de St-Julien, près d'un ruisseau d'une eau permanente et d'excellente qualité, exposé au soleil du midi, le nouveau village réunissait toutes les conditions que pouvaient demander les colons.

p.902

Le couvent de Romainmôtier fut, de tout temps, un bon maître pour les pauvres réfugiés, qui jouirent de plus de franchises et immunités que les autres habitants de la terre. Les habitants de Vaulion étaient exempts du bichet de froment dû pour la maréchaussée, de celui dû à l'aumônerie, des journées de bêche, de la coupe des bois, de la dîme du chanvre, de l'attente du décimateur et du charroi de la dîme. Ces exemptions servent à expliquer pourquoi la

vallée de Vaultion se peupla plus rapidement que les autres parties de la terre situées dans la plaine, et bien plus favorisées par le climat.

Les habitants de Vaultion faisaient partie de la paroisse de Romainmôtier; c'est dans ce dernier lieu qu'ils devaient se rendre pour les baptêmes, les mariages et les divers actes du culte religieux. Il vint un moment où l'éloignement de l'église paroissiale était devenu pénible aux paroissiens habitant Vaultion.

En 1436, 38 prud'hommes de cette commune exposent à Jean de Juys, prieur de Romainmôtier, qu'il existait autrefois, dans leur village, une ancienne chapelle dédiée à St-Julien, tombée de vétusté par la pauvreté des habitants et à la suite d'une mortalité extraordinaire. Ils demandent à ce bon prieur de pouvoir en élever une nouvelle afin de satisfaire aux besoins des infirmes, des vieillards, etc.

Jean de Juys accéda à cette juste demande. Il concède aux habitants de Vaultion de pouvoir élever, à leurs frais, une nouvelle chapelle qui sera desservie par le curé de Romainmôtier. Ce dernier devra y célébrer la messe, une fois par semaine, et sur deux messes l'une sera dite le dimanche; ce jour-là, celui qui fera le pain béni à Vaultion devra donner à diner au curé, selon ses facultés. — Le curé sera tenu d'aller recevoir les accouchées dans cette chapelle et d'y célébrer la messe de la semaine. Il recevra de l'accouchée 16 deniers et le diner, au lieu d'une miche de pain, d'une chandelle de cire et d'une recommandation de 12 deniers qu'on lui donnait auparavant. Les mariages devront aussi se faire dans la chapelle, selon la coutume; les époux devront nourrir le curé et son cheval le soir des noces et le lendemain, suivant leurs facultés. Pour tout cela le curé recevait de la commune 7 florins d'or, annuellement.

En 1446, le curé de Romainmôtier, devenu vieux, trouvait pénible d'aller dire la messe à Vaultion et, pourtant, il se refusait à prendre un vicaire. Les prud'hommes de Vaultion réclamèrent de nouveau auprès du prieur, qui était encore le bon Jean de Juys. Celui-ci décida que les hommes de Vaultion devaient augmenter la dotation de leur chapelle d'une somme de 20 livres, destinée à produire un cens de 20 sols annuels; transaction qui fut acceptée par les parties.

p. 903 1330. Guillaume de Ferlens, habitant de Romainmôtier, donne au monastère, pour le bien de son âme et en échange d'une agréable et riche rémunération, le *Pré de la Chaux*, à Vaultion. Nous croyons que, sous ce nom, il faut entendre la très grande partie de la prairie qui occupe le devant du village et que le grand bâtiment dont on voyait encore les ruines, il n'y a que peu d'années, aux Isles, pourrait être la maison de Ferlens. — Le donateur reçut du couvent une prébende de frère, en habit laïc, sa vie durant.

Dans le cours du moyen-âge et depuis, Vaulion a toujours été l'un des lieux les plus peuplés de la terre de Romainmôtier, sa population a même longtemps dépassé celle de Vallorbes. On y comptait : en 1405, 32 feux ; en 1446, 15 feux ; en 1529, 20 feux ; en 1550, 28 à 30 chefs de famille.

ETAT ACTUEL. Du pied de la *Dent* jusqu'à l'extrême limite de la commune, le vallon est parsemé de hameaux et de nombreuses maisons éparçes, habitées par des familles qui cultivent le domaine d'alentour et vivent là toute l'année avec leurs troupeaux.

La principale industrie est celle du cordonnier qui occupe plus de 140 ouvriers et fournit des souliers solides à une grande partie du pays.

Le peuple est religieux, ami de l'instruction ; les mœurs sont douces, les habitudes frugales ; les progrès de l'agriculture, l'élevage du bétail ont amené une aisance générale qui augmente tous les jours. Il est à craindre que le nombre des cabarets, qui tend de plus en plus à s'accroître, ne vienne diminuer cette prospérité.

La commune, sagement administrée depuis plusieurs années, est devenue riche ; elle distribue du bois aux bourgeois et possède encore un revenu d'environ 20,000 fr. qui lui permet de satisfaire à tous les besoins généraux.

La population était de 1145 habitants en 1803 ; elle est de 942 en 1860. La superficie du territoire est de 1,438,670 perches, dont 128,911 en prés, 441,787 en champs, 424,600 en bois, 340,000 en pâturages, 96,700 en estivages. Les bâtiments sont taxés 457,690 fr. et les fonds de terre 456,585 fr. Dettes hypothécaires, 762,000 fr. — Altitude, 3130 p. féd. *

p. 904 VAULION (Dent de), haute sommité du Jura, entre les vallées de Joux, de Vallorbes et du Noson. Du côté de Vaulion elle s'élève, en pentes adoucies, jusqu'au sommet à travers des champs cultivés et des pâturages ; l'ascension est des plus faciles et se fait en 75 minutes. La vue s'étend, de là, sur tout le panorama des Alpes, depuis le Titlis jusqu'aux montagnes du Dauphiné, sur les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel, ainsi que sur une grande partie de la Franche-Comté. C'est la plus belle vue du Jura après celle de la Dôle. Le botaniste y trouve plusieurs des plantes rares du Jura qui appartiennent spécialement au canton de Vaud. Le terrain *urgonien* du pied de la Dent est riche en fossiles.

Longtemps la Dent de Vaulion a joui d'une certaine célébrité auprès du peuple à cause des mines d'or qu'on croyait qu'elle recelait dans son sein. — Des légendes mystérieuses racontaient comment d'heureux mineurs étaient arrivés à des fortunes considérables

après quelques travaux dans la riche *Dent*.

Ces histoires, embellies encore par les narrateurs, excitaient les imaginations et recrutèrent incessamment de nouveaux mineurs qui se formaient en associations souvent très nombreuses. Des villages presque entiers venaient y perdre leur temps et leur argent. — La *Dent* a été entamée de tous les côtés par la pioche des mineurs. La base, du côté de Vallorbes, est sillonnée de galeries, souvent profondes, qui pénètrent jusqu'à la base du rocher.

Malgré des déceptions sans nombre, le courage de certains mineurs n'a pas été rebuté. En vain des charlatans sont venus tromper leur crédulité par des ruses grossières; leur foi est restée entière. Ils croient à la *baguette de coudrier* pour indiquer la direction de la mine, au *miroir de Salomon* qui permet de voir dans les entrailles de la terre, etc.

Une femme française a audacieusement exploité cette crédulité il n'y a que peu d'années encore; elle a causé la ruine de bien des malheureux.

Aujourd'hui l'on peut espérer que la diffusion des lumières, le progrès de la science qui affirme que des mines d'or, un peu abondantes, ne peuvent exister dans les calcaires modernes (*astartien, ptérocérien*) qui forment la montagne, mettront fin à des recherches qui ont accumulé bien des ruines.

SUPPLÉMENT
AU
DICTIONNAIRE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE & STATISTIQUE
DU
CANTON DE VAUD

p. 21 * ALMANACHS. Pendant fort longtemps, la rédaction du calendrier et la fixation des fêtes religieuses fut abandonnée exclusivement à l'Eglise. A partir de l'invention de l'imprimerie seulement, on commence à voir paraître des publications populaires, connues sous le nom d'*almanachs* et contenant, à côté du calendrier usuel, des relations historiques, des anecdotes, des conseils, des prédictions et l'indication des foires et marchés.

Connus en France et en Allemagne au XV^e siècle déjà, les almanachs ne font leur apparition dans la république de Berne qu'au XVII^e siècle, et le plus ancien est dû à un habitant du Pays de Vaud : c'est l'*Almanach astronomique et météorique pour l'An MDCIX*, par Pierre Jenin de Jametz, maître d'école à Cossonay, imprimé à Berne par Jean LePreux. Cette publication paraît s'être continuée : en 1626, Pierre Jenin publiait encore à Lausanne *Le grand Almanach ou Calendrier perpétuel*.

Auparavant déjà, il semble cependant qu'on rédigeait des almanachs. Elie Molery, diacre à Payerne, avait obtenu de LL. EE. permission de faire des almanachs ; dans la séance de la Classe de Payerne du 7 juin 1603, ses collègues l'exhortèrent à renoncer à cette occupation, et vu son refus, s'adressèrent à LL. EE. ; qui lui ordonnèrent « de ne se plus mesler en façon que ce soit de faire des Almanachs sous peine de desposition de sa charge et privation de son gage » (séance de la Classe du 13 mars 1604). Nous ignorons de quelle publication il s'agissait.

A plusieurs reprises, du reste, les pasteurs s'élèvent contre les almanachs et les idées superstitieuses qu'ils maintiennent par les signes et les prédictions ; en 1758 encore, la classe de Morges rapporte les malheurs dus à la croyance aux almanachs et demande à LL. EE. d'en faire retrancher « les choses conformes aux principes de l'Astrologie judiciaire. »

On connaît encore un Calendrier dont on autorise la publication

p. 22 en 1641 et qui devait être imprimé par la veuve Poitevin ; en 1664, de même, l'imprimeur David Gentil, qui s'était établi à Lausanne, reçoit la permission d'imprimer un almanach.

En 1675, Samuel Kneubühler était autorisé par LL. EE. à publier des calendriers allemands ou français, mais on lui refusa le droit de s'établir à Berne même, où il se fixa cependant plus tard ; c'est lui qui doit être considéré comme le créateur de l'*Almanach de Berne* devenu plus tard, en 1728, le fameux *Messenger boiteux de Berne*. Cet almanach se publiait en allemand. Paul-Abram Chenebié, imprimeur fixé à Vevey dès le commencement du XVIII^e siècle, eut l'idée de donner une édition française de l'almanach ; en 1747, la veuve Bondeli obtint un privilège pour cette publication, qui commença en 1748. Cinq ans plus tard, en 1753, c'est à Yverdon que s'imprime l'almanach, qui vient enfin se fixer à Vevey en 1755. Le *Messenger boiteux de Berne et Vevey* subsiste encore aujourd'hui et est demeuré le plus populaire de nos almanachs vaudois.

Dès 1697, Jean Aigroz, de Combremont-le-Petit, avait obtenu de son côté un privilège de LL. EE. pour éditer des almanachs ; un de ses descendants, David Aigroz, publia dès 1750, à Lausanne, l'*Almanach de Lausanne*, qui fut bientôt très répandu et qui existe encore.

Du XVIII^e siècle datent encore le *Calendrier des Bergers*, édité à Vevey en 1788 par Melchior Griesser, et une édition allemande du *Messenger boiteux de Vevey (Hinckende Bote von Vivis)*, imprimé aussi à Vevey par Lærtscher, de 1794 à 1848.

En 1800, l'imprimeur Hignou, à Lausanne, fit paraître l'*Almanach national-helvétique*, qui ne dura que peu de temps. Ce petit almanach se bornait, du reste, à donner l'indication de toutes les autorités des cantons de la République et celle des foires ; en face du calendrier ordinaire, on trouve la concordance du calendrier républicain.

En 1830, commence à paraître un nouvel almanach, qui a obtenu beaucoup de succès : le *Bon Messenger*, dont la publication continue.

Il faut ranger aussi dans la catégorie des almanachs, malgré leur caractère plus sérieux et plus littéraire, les *Etrennes helvétiques curieuses et utiles*, qui prirent un an après leur création le titre d'*Etrennes helvétiques et patriotiques*. Cette publication, due au doyen Bridel, dura de 1783 à 1816 ; elle a été réimprimée à plusieurs reprises sous le nom de *Conservateur Suisse*, et a joui d'une grande popularité.

D'autres almanachs encore ont été publiés dans le canton ; la plupart n'ont eu qu'une existence éphémère et aucun n'a obtenu la vogue de ceux que nous avons indiqués ci-dessus.

(Voir pour plus de détails l'*Histoire du Messager boiteux de Berne et Vevey*, par J. Capré. Vevey, 1885, in-4°.)

Il convient de citer encore une publication officielle : l'*Annuaire officiel du canton de Vaud*, publié par l'administration vaudoise dès 1825, et qui se borne à donner l'énumération de tous les fonctionnaires publics du canton. F.

p. 28 * ARBRES DE LA LIBERTÉ. A l'imitation des républicains français, les révolutionnaires vaudois de 1798 plantèrent, en commémoration de la révolution, des arbres de liberté. Le premier de ces arbres fut élevé à Montreux; à Lausanne on en planta le 24 janvier 1798, après midi, sur les places de la Palud et de St-François. Dans quelques localités, on décora ces arbres et on les peignit même aux couleurs nationales. En 1801; beaucoup d'arbres de liberté menaçaient de tomber; le Conseil exécutif helvétique décida qu'il ne pourrait y avoir qu'un de ces symboles par commune et prescrivit des mesures pour l'enlèvement décent des autres. Quelques-uns de ces souvenirs de la révolution de 1798 subsistent encore aujourd'hui.

En 1830 et en 1845, quelques localités plantèrent aussi des arbres de liberté. F.

p. 115

* CARTES TOPOGRAPHIQUES. Les cartes de notre pays sont assez nombreuses; nous nous bornerons à mentionner ici les plus importantes, laissant même de côté celles qui se trouvent dans la chronique de Stumpf, dans la cosmographie de Münster, l'atlas de Mercator, etc.

La première carte de valeur est celle de la république de Berne, de Thomas Schepf, publiée en 1578, après la mort de l'auteur, sous le titre : *Inclitæ Bernatam Urbis, cum omni Ditionis suæ Agro et Provinciis Delineatio Chorographica*. Cette carte, composée de 18 feuilles, est très rare, ainsi qu'une seconde édition de 1672; elle est précieuse parce qu'elle donne l'indication de localités aujourd'hui disparues. Un exemplaire de l'édition originale se trouve dans la salle de la Municipalité de Lausanne.

Quelques autres cartes : celles de Plepp, 1638, de Störklin, de A. Zollinger, 1684 et 1694, n'ont guère de valeur et sont des copies de la carte de Schepf.

A la fin du XVII^e siècle, LL. EE. du Conseil de guerre font faire quelques travaux topographiques : du Plessis-Gouret lève en 1668 la frontière vaudoise contre la Bourgogne; en 1700, le bailli Wyss de Bonmont dresse aussi une carte de cette frontière, et à la même époque Abr. de Crousaz fait des croquis des passages du territoire bernois; tous ces travaux sont demeurés manuscrits.

Du XVII^e siècle date encore la *Carte du Ballivage de Lausanne*, avec les villages, les villes, les temples, les châteaux, les moulins, granges et maisons escartées, les forests, les ruisseaux, chemins, bornes et confins des lieux limitrophes. Cette carte très rare fut faite en 1678 par G. Le Clerc, et un exemplaire se trouve aussi à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne.

En 1730, Fréd. Zollinger dressait trois cartes du territoire bernois, complétées et corrigées par Walser, et publiées en 1766 à Nüremberg, par les héritiers Homann, sous le titre : *Canton Bern sive illustris Helvetiorum Respublica Bernensis cum subditis suis et Confinibus recenter delineata*. Dès 1748, Samuel Loup établissait aussi une carte comprenant l'Oberland occidental, l'ancien comté de Gruyère, le gouvernement d'Aigle et le bailliage de Vevey ; elle fut gravée à Londres en 1754.

p. 116
En 1767, le général de Lentulus se plaignait cependant de l'absence de bonnes cartes du pays ; cette année même, LL. EE. traitaient avec le capitaine Alex. de Wattenwill, ancien ingénieur au service de Prusse, pour l'établissement d'une carte de la République avec les divisions en bailliages et seigneuries, les limites des communes, les altitudes, etc. ; les levés à grande échelle dénotent l'habileté de l'ingénieur et font regretter que le travail n'ait pas été achevé.

On peut citer encore quelques cartes manuscrites : la plus importante est la *Carte des quatre Mandements d'Aigle* levée à grande échelle par Isaac-Gamaliel de Rovéréa.

Enfin H. Mallet publiait, en 1781, la *Carte de la Suisse romande qui comprend le Pays de Vaud et le gouvernement d'Aigle, dépendant du canton de Berne, divisés en bailliages*. Cette carte en quatre feuilles est restée longtemps la meilleure à consulter.

Toutes ces œuvres étaient néanmoins défectueuses. On sait quelle importance ont pris les travaux topographiques sous l'influence du général Dufour. Le canton de Vaud est compris dans les feuilles XI, XII, XVI et XVII de la carte topographique fédérale au 1 : 100000^e et dans les feuilles I et III de la carte réduite au 1 : 250000^e.

Plus récemment, les autorités fédérales décidèrent la publication des levés originaux au 1 : 25000^e pour la plaine, et au 1 : 50000^e pour la montagne ; jusqu'ici, 17 feuilles intéressant le canton de Vaud ont paru ; une convention récente assure la publication d'une notable partie de notre territoire.

Le gouvernement vaudois, de son côté, avait tenu à posséder une carte à grande échelle du canton ; dès 1856, le bureau topographique cantonal fut chargé de dresser une carte du canton en 12 feuilles, au 1 : 50000^e ; la triangulation, opérée par le colonel L.-H. Delarageaz et le major H. de Saussure, fut rapportée au méridien de Lausanne par le lieutenant-colonel F. Burnier ; la première feuille

parut en 1862 et la dernière en 1885. Il existe de cette carte deux éditions : l'une en hachures et l'autre en courbes de niveau.

A côté de ces publications officielles, il existe quelques cartes du canton, entreprises par des particuliers. Les plus connues sont : 1^o Une carte de MM. Vaucher et Sterchi, réduite de la carte de Mallet et déjà ancienne ; 2^o Une carte de Fr. Weber, réduction au 1 : 200000^e de la carte fédérale, et qui a eu plusieurs tirages ; 3^o Une carte au 1 : 250000^e dressée par J. Randegger et éditée par M. Fr. Rouge, libraire.

M. le professeur Renevier a publié une carte géologique des Alpes vaudoises.

A part la carte archéologique de M. de Bonstetten, nous ne possédons pas de cartes historiques spéciales au Pays de Vaud. F.

p. 117 * CARTULAIRES. On donne le nom de cartulaires à des registres destinés au moyen-âge à la transcription des documents divers concernant un établissement religieux. Ces collections renferment des pièces d'un haut intérêt pour l'histoire, la topographie, la condition des personnes et des terres, les institutions et les mœurs du pays. Le plus important de nos cartulaires est celui du Chapitre de Lausanne, rédigé au XIII^e siècle par le prévôt Cono d'Estavayer, et publié par la Société d'histoire de la Suisse romande qui a mis également au jour les cartulaires de Romainmôtier, de Hautcrêt, d'Oujon, etc. F.

p. 245 * ÉCOFFERIE (l'), maisons de la commune du Chenit, près du hameau du Solliat. Ce nom vient d'une tannerie qui avait été établie autrefois dans ce lieu.

p. 268 * ÉPOAISATS (les), nom donné au passage qui fait communiquer la Vallée de Joux avec Vallorbe, au pied de la dent de Vaulion. La route qui présentait de fortes pentes devait être reconstruite ; la construction récente du chemin de fer de Vallorbe au Pont a rendu cette correction inutile.

Le ruisseau des Epoaisats descend du col sur Vallorbe et se perd dans des entonnoirs souterrains, dans les prés de Seigneureret-dessus ; après de fortes pluies, l'excédent des eaux du ruisseau se jette dans l'Orbe. F.

JOUX (Vallée de). L'origine des droits de l'abbaye de St-Claude sur La Vallée est encore obscure. Ils paraissent remonter à une donation attribuée autrefois à Louis le Débonnaire, mais qui doit probablement émaner de Charlemagne, vers les années 790 à 793; d'après Dunod, cette donation aurait assuré aux religieux de Saint-Claude les possessions suivantes: *Silviam quæ vocatur Juris a termino Bracioli aquæ vocabulo Orba, et in ipsa contra terminationem Nigri Montis sicut pendet aqua, et in ipsa contra ubi aqua in foveam intrat, usque in Alpes usque in viam quæ venit per mediam Ferreriam.* On reconnaît facilement ici le Brassus, la perte de l'Orbe à Bonport et la Ferrière. Cette donation comprenait donc toute la contrée sur la rive gauche de l'Orbe, ainsi que des forêts dans les hautes Joux du Jura, du côté de la vallée de la Valserine. On a discuté l'authenticité de cette charte; mais, authentique ou fausse, un diplôme impérial du 16 novembre 1184 en faveur de l'abbaye de St-Claude, mentionne à nouveau les limites fixées par la charte de Charlemagne; c'est donc bien dans ce dernier document qu'il faut rechercher l'origine des droits réclamés par St-Claude et de la lutte acerbe engagée par celle-ci contre les Prémontrés de l'abbaye de Joux; on sait que ceux-ci en sortirent victorieux, appuyés par leurs avoués, les sires de La Sarraz, qui firent valoir avec énergie leurs droits, dérivant du diplôme impérial qu'ils avaient obtenu de l'empereur Frédéric I^{er}, le 26 août 1186. Malgré cela, les religieux de St-Claude avaient cédé, en 1307, leurs prétentions sur la partie méridionale de la Vallée de Joux à l'abbaye de Bonmont, qui les remit en 1494 au comte de Gruyère, baron d'Aubonne.